

REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*

(Huitième législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du mardi, 21 juin 2022

Sommaire :

1. Examen du projet de loi portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin ;
2. examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord de prêt, signé le 12 février 2021 ; entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de sédentarisation des troupeaux, de ruminants en République du Bénin (ProSeR phase 1).

(La séance est ouverte à onze heures quatre par Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, président de l'Assemblée nationale).

* * *

* *

*

M. le président. Bonjour, chers collègues ! Bonjour, monsieur le ministre ! Bonjour, les cadres qui vous accompagnent !

Asseyez-vous, s'il vous plaît !

(Coups de maillet)

La séance est reprise.

Deuxième secrétaire parlementaire, veuillez nous donner lecture du compte rendu sommaire de la dernière séance plénière.

M. Délonix KOGBLEVI, deuxième secrétaire parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire*

de la séance plénière du jeudi 16 juin 2022).

M. le président. Oui, merci ! Chers collègues, y a-t-il des amendements par rapport à ce compte rendu sommaire ? Par ma gauche ?

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Pas d'intervenant, monsieur le président !

M. le président. Le compte rendu sommaire est adopté.

(Coups de maillet)

Dossiers de communications !

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture du décret n°2022-337 du 15 juin 2022 portant transmission à l'Assemblée nationale du document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2023-2025).*

M. le président. Ce dossier est affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission du plan de l'équipement et de la production, pour avis.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de communication, monsieur le président !

M. le président. Nous passons alors à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Ordre du jour de ce mardi 21 juin 2022 :

- 1- examen du projet de loi portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin ;
- 2- examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord de prêt, signé le 12 février 2021 ; entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de sédentarisation des troupeaux, de ruminants en

République du Bénin
(ProSeR phase 1).

Alors, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'examen du projet de loi portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin.

Ce dossier a été affecté à la commission du plan de l'équipement et de la production, quant au fond et à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, pour avis.

Nous voudrions bien demander au président de la commission du plan de l'équipement et de la production et son rapporteur, de se présenter à la tribune.

Examen du projet de loi portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin.

M. Barthélémy KASSA, président de la commission du plan de l'équipement et de la production. Nous sommes en place, attendant vos instructions.

M. le président. Merci bien, Monsieur le président ! Vous avez la parole, pour présenter votre rapport.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, chers collègues, notre commission a été saisie effectivement, pour examen au fond, du décret 2021-439 du 1^{er} septembre 2021 qui a transmis à l'Assemblée nationale le projet de loi d'orientation agricole et de sécurité alimentaire en République du Bénin.

Monsieur le président, la commission, déférent aux instructions de la plénière, s'est effectivement réunie à plusieurs reprises en présence du doyen, le ministre en charge de l'agriculture, pour travailler sur le contenu au fond du dossier.

De quoi s'agit-il, Monsieur le président ? Depuis les indépendances, notre pays a connu des politiques successives en matière d'orientation agricole et en matière de la gestion de la sécurité alimentaire.

Mais, ce qui est resté commun, c'est que toutes ces politiques sont soutenues par les programmes d'action, sans aucune loi programmatique en cette matière. Et c'est pour cela que, l'examen de

cette loi de programmation agricole a constitué un atout important pour nous.

Pour savoir que la politique agricole va désormais viser forcément à atteindre la sécurité alimentaire, et non à considérer le paysan comme celui-là qui doit vivre au jour le jour.

Monsieur le président, dans ce document, il s'agit d'aller à la professionnalisation du secteur agricole, à travers des orientations d'organisation, en ce que les différentes filières qui sont produites en République du Bénin doivent être organisées, financées et surtout accompagnées par l'Etat en matière de recherche.

Monsieur le président, tout l'intérêt de la loi réside dans le fait que, désormais, en matière de professionnalisation du métier de l'agriculture, les ouvriers agricoles doivent être considérés au même titre que les autres ouvriers des secteurs productifs et faire en sorte qu'ils aient une sécurité sociale.

Monsieur le président, ce n'est pas de mes habitudes, vous comprenez que je sors d'une petite période de convalescence. Et c'est pour cela que je voudrais être bref sur l'exposé de tout l'intérêt que constitue cette loi.

Alors, la commission a examiné le texte dans tous ses aspects et a décidé vraiment de soutenir le gouvernement dans l'examen et la promulgation de ce projet de loi.

Je voudrais faire remarquer qu'en cours d'examen, il nous a été amené à vérifier si tous les acteurs concernés ont été impliqués dans la mise en œuvre et dans l'élaboration de ce projet de loi. Et je pense qu'en termes d'acteurs, nous avons consulté la Plateforme des organisations (PNOPA) et nous nous sommes rendu compte effectivement que le projet de loi en cours d'examen provient de leur aspiration.

Je voudrais solliciter à ce que vous passiez la parole au rapporteur, pour dire quel est finalement l'avis de la commission sur tout cet aspect. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. Merci Monsieur le président ! Mais contrairement à la proposition que vous me faites, pour permettre à ceux qui nous écoutent par les mass médias, je voudrais bien demander au rapporteur de lire le rapport de la commission.

Monsieur le rapporteur, vous reprenez entièrement la lecture du

rapport de la commission, s'il vous plait.

M. Charles AVALLA, premier rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et de la production. Merci, Monsieur le président !

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, je voudrais, si c'est le cas, suggérer qu'on le lise à partir de la structuration du texte, petit B : structuration du texte de loi.

M. le président. Non ! C'est une suggestion. Je demande au rapporteur de commencer par le contexte et la justification.

M. Barthélémy KASSA. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. Rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles AVALLA. *(Commence la lecture du rapport de la commission).*

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, le deuxième rapporteur pourrait, peut-être, venir parce que mon collègue est aussi dans un état comme le mien.

M. le président. Deuxième rapporteur, venez prendre place à côté du président. C'est le plus jeune de notre parlement. Lui, il doit avoir de l'énergie.

M. Yacoubou OROU SE GUENE, *deuxième rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et de la production. (Donne lecture du reste du rapport de la commission du plan, de l'équipement et de la production).*

M. le président. Voilà le rapport qui vient d'être lu par le deuxième rapporteur !

Nous allons recueillir l'avis de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.

Avis de la commission des lois !

M. Joseph ANANI, vice-président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme. L'avis de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme est conforme, Monsieur le président.

M. le président. L'avis de la commission des lois est conforme.

Nous allons passer alors aux discussions générales.

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Monsieur le président, huit (8) intervenants !

M. le président. Lisez pour que vous soyez sûr que vous n'avez omis personne.

M. Délonix KOGBLEVI. Sont inscrits, les collègues Gbénonchi, Sanni, Ahouanvoébla, Dègla, Yempabou, Anani et Agongbonon.

M. Jean-Eudes OKOUNDE. Vous m'avez oublié ?

M. Délonix KOGBLEVI. Le collègue Okoundé, Monsieur le président !

M. le président. Passez la parole aux inscrits dans l'ordre des inscriptions.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Gbénonchi Gérard !

M. Gérard GBENONCHI. Monsieur le président, depuis ma prime enfance scolaire sous l'ère révolutionnaire, mes oreilles ont suffisamment entendu dans ce pays, sur les ondes, partout dans les discours, que la base du développement de notre économie est l'agriculture et que l'industrie en est le moteur.

Malgré que cela transparaisse dans l'exposé des motifs du présent projet de loi, nous sommes très loin de cet objectif. Et la sécurité alimentaire

n'a jamais été au rendez-vous. C'est une aberration.

Mais, depuis 2016 où le président Patrice Talon a pris les rênes de ce pays, la volonté est clairement affichée de donner un contenu à ces slogans. Et désormais, le cap est mis sur l'organisation, la structuration de notre agriculture, afin que les exploits, d'année en année, ne soient plus des exploits accidentels, mais que les exploits s'inscrivent dans la durée. Et c'est pour cela que dans les filières qu'on a commencé à organiser, à structurer, les résultats ont commencé à être au rendez-vous. Vous avez vu que dans le domaine du coton, par exemple, depuis que le Bénin a commencé à être classé premier, cela continue et ne décroît pas, ni n'évolue plus en dents de scie. En matière de produits vivriers également, nous faisons des exploits. Donc, il va falloir que cela continue et pour ce faire, il faut que ce soit organisé ; que le cadre légal soit posé afin de rassurer tous les acteurs de cette filière, de ce secteur agricole, afin que plus rien ne se fasse au hasard, surtout avec la création du Fonds national du développement agricole. S'il n'y a pas un cadre légal, l'on continuera de naviguer à vue.

Je suis content que ce projet de loi soit venu à l'Assemblée nationale; et

le président de la commission du plan, tout à l'heure, dans son intervention, a dit que l'objectif de ce projet de loi, c'est d'organiser la filière agricole afin que nous allions à la sécurité alimentaire.

Et, c'est aberrant d'entendre, malgré tous les investissements massifs qu'on fait dans ce domaine, que le Bénin est toujours inondé des produits maraîchers tels que le riz, l'huile, la viande, le poisson, les œufs de table alors que nous avons de petits producteurs qui existent et qui peuvent émerger et être désormais nourris par leurs activités.

Le chef de l'Etat, lors de sa tournée de reddition de compte, à fin 2021, a dit que l'ambition, c'est de structurer, d'organiser le monde agricole au point où ceux qui décident, après avoir été à l'école, de s'installer dans ce domaine agricole, puissent même devenir des milliardaires et qu'on fasse des milliardaires dans le domaine agricole. Et pour qu'il en soit ainsi, je pense que cette loi vient à point nommé. Et, c'est avec plaisir que je vais m'associer à mes collègues pour que nous l'étudiions, la votions rapidement pour permettre, comme nous le faisons tous les députés de la huitième législature, de mettre à la disposition de notre pays, le cadre législatif qui lui permet d'être sur les

rails du développement ; même si toujours on nous insulte de députés godillots. Je pense que nous sommes en train de montrer que la huitième législature est des plus prolifiques en matière de productions législatives. Je vous remercie.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Sanni Mama !

M. Sanni MAMA. Monsieur le président, j'ai écouté avec attention le rapport de la commission. Le président Agbénonci a pris en grande partie mes préoccupations. Néanmoins, je vais mettre l'accent sur deux points. C'est par rapport à la sécurité alimentaire. Nous le chantons effectivement. Depuis des lustres, nous avons vu des gouvernements se succéder. Je voulais juste tirer un coup de chapeau au gouvernement de la rupture. La sécurité alimentaire, oui, mais il faut produire en quantité. Je pense qu'avec les différentes politiques mises en place par le gouvernement actuel, nous avons vu que cela a commencé par changer.

En effet, j'ai suivi, il y a quelques mois, le Bénin est le deuxième producteur au niveau des céréaliers.

C'est très important. Nous avons été premiers au niveau du coton, mais les mauvaises langues ont commencé par raconter par-ci et par-là que c'est parce que le gouvernement actuel met tout ce qu'il faut au niveau du coton. Je dis : c'est archi faux.

La démographie est là, tout le monde sait le taux de rentabilité chez nous. Monsieur le président, les gens produisent, mais ils le font comment ? Nous sommes au XXI^e siècle, Monsieur le président de l'Assemblée. Mais, nos parents continuent de produire avec des dabas. Il a fallu une bonne politique, un accent mis par le gouvernement actuel, pour que nous voyions effectivement la mécanisation agricole dans notre pays. Les tracteurs sont là, disponibles, de meilleure qualité, et à prix très subventionné par l'Etat. Je pense que c'est de cette façon qu'on pourra parler de la sécurité alimentaire parce qu'il faut une grande production. Je tire un coup de chapeau au gouvernement.

Il faut être dans le domaine ou il faut l'exercer pour le comprendre. Moi, je l'ai commencé à travers l'élevage de bovins, ovins, la volaille, comme les lapins, et j'ai vu que c'est un secteur qui est vraiment appuyé parce qu'il y a beaucoup de

programmes au niveau des ATDA qui nous accompagnent, conseillent, et encadrent. Je félicite le gouvernement pour ce qui se fait à ce niveau-là.

Je voudrais exhorter les collègues aussi à le faire. Pourquoi pas même exiger pour la mandature prochaine, pour que chaque député, chaque ministre puisse avoir au moins des fermes entre dix et cinquante hectares ! Donnons l'exemple à nos populations, pour leur faire comprendre que, quand on est agriculteur, ce n'est pas parce qu'on est un homme de la dernière classe. Je dis que c'est faux. C'est payant.

Je vais revenir sur la deuxième partie. Bien avant même, je vais encore corroborer mes exemples pour dire qu'aujourd'hui, on parle de la cherté de la vie. Nous devons en avoir honte, excusez-moi du peu. Nous ne devons même pas parler de cherté en Afrique, si nous nous prenons au sérieux. Nous avons au Bénin, chez nous, par exemple, Monsieur le président, deux saisons de pluie. On peut cultiver pendant au moins six mois et produire. Mais, on fait beaucoup « akowé », excusez-moi. Il faut que nous changions. S'il y a la guerre entre la Russie et l'Ukraine, regardez-les ! Eux, ils ont compris. Il a fallu cette guerre-là pour que les gens comprennent que

l'Ukraine comme la Russie sont des gros producteurs de blé et de certaines céréales. Et nous sommes enrhumés ici. Il y a quelque chose qui ne va pas. Donc, je remercie le gouvernement qui a compris et qui est en train de mettre beaucoup de programmes pour inverser la tendance.

Je viens pour le second domaine.

Par rapport au projet ProSeR (Projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin), je tire encore un coup de chapeau au gouvernement Talon. Vous savez, on a connu assez de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cela continue, mais a diminué de manière drastique parce que le chef de l'Etat a mis un haut commissariat en place, pour gérer cette affaire-là. Aussi, grâce au soutien et tout ce que fait le ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, cela a baissé. Mais ce n'est pas terminé.

Le gouvernement a vu juste de ne pas laisser ce projet-là, pour que chaque éleveur qui a son troupeau puisse comprendre qu'il doit avoir son domaine. Il doit avoir son troupeau certes, mais le troupeau ne doit pas quitter un point A pour aller à un point B ou C, pour dire qu'il va au pâturage. Il faut les sédentariser vraiment pour éviter ce conflit qui ne

fait qu'amener beaucoup de drames dans notre pays, beaucoup de morts. Chaque mois, on en enregistre.

Donc, il faut bien encadrer et cela a bien commencé. Je pense que c'est le lieu de féliciter le ministre et toute son équipe constituée de hauts cadres qui font le travail dans ce domaine-là.

En tant qu'éleveur aussi, j'ai reçu des délégations successives qui sont arrivées, pour déjà sélectionner tous ces éleveurs qui sont dans notre région. C'est pour confirmer ce que fait déjà l'Etat dans ce domaine-là. Ce n'est pas une chimère, c'est du vrai. Ce projet-là existe et a commencé. C'est la seule et unique condition, pour que nous puissions vraiment finir avec les conflits entre agriculteurs et éleveurs où l'un a besoin de l'autre.

Je voudrais dire félicitations au gouvernement parce que c'est très important. Si nous ne prenons pas garde et que ce gouvernement n'a pas pris vraiment toutes les dispositions, pour régler définitivement et à fond ce problème de conflits entre éleveurs et agriculteurs, nous risquons d'aller à autre chose que nous ne voulons pas.

On parle du terrorisme. Est-ce que vous savez qu'un éleveur, qui est

frustré, du fait qu'à chaque fois ses bêtes sont abattues par un agriculteur, peut-être il a raison ou pas, c'est très facile que les terroristes puissent le recruter ? C'est possible. Donc, le gouvernement, en réglant cette affaire de conflits, règle beaucoup de choses et facilite aussi l'agrandissement de la production et le taux de productivité dans notre pays.

Je ne serai pas long. Je vais juste demander au gouvernement de continuer dans ce sens-là et féliciter le ministre Dossouhoui qui, à chaque fois, quand je le rencontre, et même lors des exposés ou au cours des séminaires, depuis que j'étais à la mairie, a toujours comblé nos attentes. Félicitations au ministère !

Merci, Monsieur le président !

M. Délonix KOGBLEVI. Député Ahouanvoébla !

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Je voudrais très sincèrement féliciter le président de la commission du plan, de l'équipement et de la production pour l'orientation et la maîtrise qu'il a données à ce dossier. J'ai été sidéré depuis notre atelier jusqu'aux travaux en commission

ici. Je vous remercie pour votre apport dans le domaine agricole.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, nous avons souvent tendance à dire : « la terre ne ment pas ». Est-ce que vraiment « la terre ne ment pas ? » Il faut être dans le domaine agricole pour répondre véritablement à cette question. Je ne donnerai pas de réponse, mais, ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, avec le travail appréciable qui se fait au niveau du gouvernement de notre pays, nous savons que l'homme peut se nourrir des produits de la terre. Et pour cela, toute mon admiration pour le gouvernement béninois et particulièrement au ministre Dossouhoui ! En effet, il sait de quoi il s'agit, il sait ce qu'il faut, et lui-même, il est en tout temps dans les bottes et dans les zones rurales, pour vivre effectivement ce que les paysans vivaient.

Monsieur le président, je voudrais bien savoir, à peu près, de quoi il s'agit. Je voudrais poser une question pour que vous puissiez me répondre, puisque ce que nous faisons ici est retransmis. Cela permettra aux populations de savoir ce qui se fait dans ce sens-là.

Le holding par rapport à nos terres, par rapport au foncier rural, où vous

allez dans certaines régions, une seule personne a cinq mille (5.000), dix mille (10.000) hectares voire cinquante mille (50.000) hectares CFA. Qu'est-ce qui est fait pour éviter à nos populations que toutes les terres, surtout les terres qui permettent de produire, n'aillent pas au consortium international et que le Béninois ne devienne étranger sur ces propres terres ? Qu'est-ce qui est fait ? Nous avons besoin de le savoir.

Mais ce que je sais, c'est que depuis la semaine dernière, le ministre de l'agriculture a fait déployer sur toute l'étendue du territoire, surtout dans les zones rurales, des équipes pour commencer par travailler dans le sens de la sécurisation des terres agricoles, du foncier rural.

Encore une fois, merci, Monsieur le ministre, merci au gouvernement, pour ce travail qui est en train d'être fait. Merci au gouvernement pour cette diversification bien pensée des filières agricoles. En effet, chacun sait désormais à quoi s'en tenir.

Le président de l'Assemblée nationale est un agriculteur. J'en suis un. Mais, est-ce que nous sommes satisfaits comme vous d'ailleurs, Monsieur le président, comme le ministre lui-même ? Nous sommes tous des agriculteurs ! Mais est-ce

que nous sommes heureux de continuer à investir dans l'agriculture ?

Hier, non ! Mais aujourd'hui, qu'est-ce qui se fait pour nous renforcer, pour nous encourager à aller davantage de l'avant ? Je sais que tout à l'heure, certainement le président ou le gouvernement, en prenant la parole, pourrait donner quelques esquisses pour inciter tous ceux qui veulent investir à s'investir davantage dans l'agriculture. Parce que, vous l'avez clairement dit, cela représente 35% du produit intérieur brut (PIB). Cela veut dire que nous avons besoin, aussi bien de grandes coopératives que des individualités qui pourraient accompagner ce qui se fait.

Monsieur le ministre, le financement à travers le Fonds national du développement agricole ! Je sais que vous poussez, vous faites tout pour que cela se passe bien, mais ce n'est pas encore cela. Et vous savez très bien que ce n'est pas encore cela. Il y a des gens qui ont de bonnes intentions, qui ont des capacités, des possibilités de faire avancer davantage la production agricole, mais malheureusement, les critères de sélection, les critères pour être éligible au fonds, ne sont pas des critères qui aident le paysan ou le monde rural dans sa globalité. Je ne

sais pas ce que vous allez faire pour résoudre cette question, mais nous en avons besoin. Et à côté de cela, régler les problèmes d'écoulement, les sources d'écoulement.

En effet, le producteur agricole, qui produit des tonnes de tomates, pendant qu'il produit, il ne doit pas se préoccuper de comment écouler ses tomates. Celui qui produit du maïs, du soja, de l'ananas, du cacao, ne doit plus se préoccuper de comment écouler ses produits. Il faut un autre groupe qui s'occupe véritablement de cela, et dont l'objectif est la commercialisation. Monsieur le ministre, je voudrais vraiment que, par rapport à ce qui se fait, pour mettre de l'ordre dans l'agriculture au Bénin, que vous puissiez aller un peu dans ce sens.

Je vais finir en abordant une question compliquée. Je ne veux pas parler de guerre. L'incompréhension entre l'Ukraine et la Russie, qui a conduit à l'invasion devrait être une grande opportunité pour le Bénin, puisqu'il fait partir des rares pays compte tenu de la planification, de comment le gouvernement est organisé. Aujourd'hui, le Bénin fait partie des rares pays de l'Afrique qui ont d'intrants agricoles pour cette saison. A travers cette opportunité qui s'offre à nous, monsieur le ministre, est-ce qu'on ne peut pas

aller plus loin, en réglant les questions de production de certains intrants agricoles chez nous ? Dans la sous région, nos terres regorgent de ressources minières adéquates, pour la production des engrais. Nous avons du phosphate juste à côté, au Togo et au passage qui déverse leurs déchets chez nous. Un de nos collègues de Grand-Popo l'avait abordée la dernière fois. Au niveau du gouvernement, quelles sont les réflexions qui ont été menées pour que nous soyons véritablement et totalement dans les années à venir, indépendant de l'Europe, quant à la production des intrants agricoles.

Voilà un peu monsieur le président, quelques-unes de mes questions que je souhaiterais, si tel est le désir du ministre, qu'il puisse apporter sa contribution, pour que notre opinion nationale soit informée véritablement sur la politique nouvelle, quant à l'agriculture au Bénin.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Dègla !

M. le président. C'est Abiossè !

M. Délonix KOGBLEVI. Député Abiossè alors !

M. Abdou Razack ABIOSSE. A l'entame de mes propos, je voudrais remercier le gouvernement pour tout ce qu'il entreprend depuis 2016 dans le secteur agricole dans notre pays. Je suis dans la production agricole dans le plateau, notamment Adja-Ouèrè, où on produit beaucoup plus le palmier à huile. La filière palmier à huile depuis un bon moment était ignorée, abandonnée carrément par le gouvernement. Mais à l'avènement du nouveau départ, je crois que cette filière, aujourd'hui, deviendra d'ici peu, une filière phare, à travers ce qui est mis en place dans l'ATDA, pôle 6, pour pouvoir accompagner véritablement cette filière. Cela est une admiration pour le gouvernement parce qu'aujourd'hui, tout est fait pour que cette filière retrouve sa place d'entre-temps. Dans l'histoire, on aurait appris que la filière palmier à huile était la première filière de rente dans notre pays. Mais avec le temps, les gouvernements successifs l'ont abandonnée à son triste sort. Aujourd'hui, tout se fait pour accompagner cette filière. Ce n'est pas la filière palmier à huile seule, nous constatons qu'il y a véritablement une politique de

développement de la grande production au Bénin, à savoir l'anacarde, le cacao, le palmier. Nous encourageons le gouvernement à continuer. Pour ceux qui n'ont pas encore l'information, vous pouvez avoir les jeunes plants subventionnés, de toutes ces différentes cultures disponibles, qui permet aujourd'hui aux pauvres paysans de pouvoir planter. Les intrants sont disponibles. Je pense bien que, cette loi que nous allons voter, va permettre d'avoir un encrage dans la loi au Bénin, et cela pourra permettre au gouvernement de mieux continuer sa politique de développement agricole.

Néanmoins, j'ai quelques préoccupations.

La production ! Oui ! Nous avons commencé à produire et cette fois ci, heureusement qu'il y a la crise. Quand je prends la filière palmier à huile où l'huile rouge évolue vers le Nigéria et autres pays tel que cela se produit, est-ce qu'il y a une politique pour la commercialisation de ce produit à long terme ? Pour preuve, quand on se connecte sur internet, ce qui est écrit sur l'huile rouge ne nous encourage pas. Les gens s'organisent pour dire que la culture de l'huile est une politique de destruction de l'environnement, alors que cette culture nous aide

beaucoup. Est-ce que ce n'est pas parce que les européens n'en produisent pas, qu'ils ne veulent pas notre évolution ? Il y a des intellectuels même qui le disent bêtement. D'autres vont jusqu'à dire que la consommation de l'huile rouge n'est pas bonne pour la santé. Or, c'est un bon produit de qualité pour la santé, c'est avec cela que nous nous nourrissons dans nos villages. Moi, j'en consomme tous les jours et je ne suis jamais malade. Le Béninois peut faire l'expérience. Allez au Nigeria à côté. Le Nigérian consomme l'huile rouge, je ne sais pas trop à quel pourcentage. Le président Lawani est là, ils ne sont jamais malades comme nous au Bénin. Nous aimons faire « akowé », c'est-à-dire le blanc. Nous laissons de côté notre huile rouge et nous consommons l'huile raffinée venue de la Malaisie et l'Indonésie, qu'on appelle huile végétale. C'est l'huile rouge, mais raffinée.

Donc, je voudrais que le gouvernement fasse véritablement une communication autour de cela, pour la promotion de cette filière. Il y a également les produits maraîchers, notamment la tomate, les piments, beaucoup de produits de ce genre qui sont des produits très périssables. Lorsque le producteur produit, s'il ne trouve pas de marché d'écoulement, vous allez voir que la

saison suivante, il ne produira plus. Cette fois-ci, s'il est encouragé, il produit abondamment. Mais par exemple, quand vous prenez un produit de chez nous, dont on vend parfois un panier à cinq mille (5.000) francs, deux mille (2.000) francs, dix mille (10.000) francs, et quand c'est comme cela, le paysan est content, il en produit suffisamment. Mais tenez-vous tranquille. Quand cela devient cinquante (50) francs CFA après, personne n'achète. Je pense donc que cette loi, tel que c'est dit dans le rapport, tiendra compte de tout cela et la population pourra produire, vivre heureux et vivre mieux de l'agriculture, comme la Côte d'Ivoire et ailleurs. C'est dans ce sens que je pense que cette loi mérite d'être appuyée et votée par les collègues députés.

M. Délonix KOGBLEVI. Député
Dègla Benoît !

M. Benoît DEGLA. Je voudrais féliciter le gouvernement pour cette loi qui, dans l'explication donnée par le projet lui-même, et à entendre les collègues présidents de la commission, je pense que cela nous rassure, quant à l'amélioration de la condition de vie de nos populations

et même du développement de notre pays. Quand j'étais encore enfant en Côte d'Ivoire, il y avait un livre, en géographie, dans lequel on cite les pays qui ont beaucoup de ressources minières, qui ont des capacités agricoles intenses. Et parlant du Bénin, on disait le Dahomey, petit pays agricole aux ressources limitées. Je versais les larmes, et cela se ressent. Il est resté longtemps puisque nous n'avons pas su malgré la période des dix-huit (18) ans de révolution que nous avons connus, malgré la volonté qui était manifeste en ce temps-là, on n'a pas donné un élan fort à l'agriculture dont on disait qu'elle était le socle du développement de notre pays. C'est en cela que cette loi, j'en suis persuadé, viendra pallier les insuffisances, dans les multiples programmes du développement agricoles initiés par les gouvernements successifs. S'agissant de cette loi, nous avons connu il n'y a pas longtemps, beaucoup de réformes dans le secteur agricole, avec la mise en place des ATDA et tout. Je voudrais simplement être rassuré, que cette loi qui vient après ces réformes-là, ne viendra pas contrarier ce qui a été fait, pour qu'on soit obligé de revoir un certain nombre de choses. Les collègues l'ont dit et je voudrais encore marteler que, la situation

aujourd'hui en Ukraine devrait être une grande opportunité pour le pays agricole que nous sommes, pour que nous pensions autrement notre agriculture, parce que dans le rapport, j'ai souligné un point, on a dit que malgré les atouts climatiques favorables, on constate que notre pays est inondé par l'importation d'aliments maraîchers, l'huile, la viande, etc. Je pense que notre résilience doit être évaluée aujourd'hui, face à la situation qui ne doit pas être décrite négativement, mais comme devant nous permettre d'avancer. Je ne sais pas si vous avez écouté France 24, il y a trois ou quatre jours et cela a été relayé sur internet. Les efforts faits par les Burkinabés pour tourner dos désormais au blé, au moins dans une grande proportion. Les images sont là, désormais au Burkina Faso le pain est fabriqué à base du riz, du sorgho rouge ou du manioc. Cela passe actuellement sur France 24. Ils sont allés voir et on a vu l'affluence de la population vis-à-vis de cela. Si nous devons produire pour que la tomate reste au bord de nos voies et qu'elles pourrissent, parce qu'il n'y a pas la transformation garantie, cela aurait été vain. On ne pourra pas donner au paysan, la valeur dont nous parlons aujourd'hui. Il produira, mais s'il ne peut pas vendre, cela servira à quoi s'il ne peut pas

écouler ? Il y a deux mois, la tomate était rare. Il n'y en avait pas. Arrivé à Sèhouè, puisque je fais le marché, le petit panier était à mille cinq cent (1.500) francs, voire deux mille (2.000) francs. Le citron, vous n'en trouvez même pas. Pourquoi ? Alors que nous avons d'énormes retenues d'eau. Pourquoi ces produits-là doivent-ils être saisonniers ? Nous avons des potentialités, nous avons les hommes. Mais c'est là le problème. C'est là que l'adéquation devrait être faite. Être paysan ne doit pas être une attitude qu'on adopte en désespoir de cause. Non ! On va décider d'être paysan parce qu'on pense que c'est rentable. Quand vous allez en Côte d'Ivoire, les plus riches sont les agriculteurs. Donc, cette loi doit nous aider à façonner l'esprit. Et c'est pour cela que la sensibilisation doit être efficace. Je vous en prie. Ce n'est pas la sensibilisation à Cotonou, sur la télévision. Cela ne suffira pas, il s'agira de descendre à la base, pour que tout le monde puisse aimer l'agriculture, parce qu'on sait que quand on produit, on peut vendre, on n'a pas à garder par-devers soi les produits pour qu'ils pourrissent. On doit rassurer nos populations, pour que l'agriculture soit un débouché et qu'être agriculteur soit aussi une fonction.

Je voudrais, par rapport à la sensibilisation, dire que le

gouvernement a pris l'initiative de former, de créer les écoles de formation professionnelle et les écoles agricoles ; nous souhaitons que ces écoles ne soient pas élitistes, qu'elles soient ouvertes et qu'on y aille pour se former et qu'ensuite, ceux qui sortent de ces écoles puissent avoir la possibilité de s'auto employer. Il ne faudrait pas que celui qui a fait cette école, puisse se retrouver demain, comme vendeur d'essence kpayo au bord de la voie ou comme gérant dans une cabine MOOV ou MTN.

Je voudrais finir par le Fonds : le FNDA. Il fait des efforts certes, mais a besoin d'être à l'écoute parce que n'a pas droit au FNDA qui veut. Pourtant, les volontés sont nombreuses. Il s'agira de voir dans quelle mesure améliorer les conditionnalités pour que ce ne soit pas quand on a des millions en poche qu'on puisse solliciter le FNDA pour une aide.

Voilà un peu, Monsieur le président, mes préoccupations !

Je réitère encore mes félicitations parce que c'est une loi qui va régler énormément de problèmes, qui va nous apporter énormément de bonheur. Je voudrais donc m'en arrêter là.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Yempabou, vous avez la parole.

M. Jacques YEMPABOU. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je voudrais féliciter le gouvernement pour avoir pensé à l'encadrement de nos populations. C'est vrai, tout le monde sait dans cette salle, que les agriculteurs sont les plus nombreux. Plus de quatre vingt-quinze pour cent (95%) de nos populations sont des agriculteurs. C'est pour cela qu'une attention particulière mérite d'être apportée à leur endroit. Il est toujours dit partout, à la télévision, dans les ateliers et consorts que l'agriculture est le moteur de tout développement. C'est vrai, mais pour en arriver là, beaucoup de chemins restent à faire surtout au Bénin. Je voudrais parler d'un facteur qui freine l'élan de tout agriculteur averti. Je ne parle pas de nos paysans du village. Au village, le paysan ne sait pas. Il ne tient aucune comptabilité par rapport à sa production. Il ne pense pas au risque qui pourrait advenir pendant et après ses activités. Ce sont les agriculteurs avertis, donc d'un certain niveau qui pensent à cela. Moi, j'ai été témoin d'un certain nombre de faits qui

méritent que le gouvernement prenne des mesures conséquentes; pour qu'en cas de survenance de calamité, que le paysan se dise, non je ne crains rien. Même s'il arrivait de calamité naturelle, je pourrai toujours continuer à produire parce que, le gouvernement me viendra en aide. Mais aujourd'hui, il n'y a pas cela selon moi ; je n'en sais rien. Peut-être que le ministre peut nous éclairer sur cette question. Par exemple, lorsque j'ai ma terre, que j'ai fais mes semis et que la pluie vient inonder et que tout a été emporté, qu'est-ce que je fais ? Est-ce que je peux récolter ? Non ! Lorsque j'ai installé ma ferme d'élevage par exemple, de la volaille ou du porc et qu'il y a peste porcine ou ovine, qu'est-ce-que je fais ? Parce que quand il y a de ces maladies, les vétérinaires viennent dire qu'il faut tout abattre. Donc, on revient à zéro. Est-ce que le gouvernement a pensé à cela ? C'est ce qui fait que les gens sont réticents. Ils se disent : « Et si je me lance dans cela, que je vais prendre un crédit et qu'après, il y a cette calamité » ? Moi, j'ai vu à Banikoara, à Parakou, des vétérinaires qui se sont installés, mais qui ont été victimes de ces cas. Il y a longtemps, mais ils ont pris la clé des champs, parce que la banque est venue ; c'était la CLCAM, pour

saisir leurs maisons et cela ne suffisait pas. Ils étaient obligés de fuir en direction du Burkina-Faso et d'autres, en direction du Niger et d'autres encore, du côté du Nigéria, parce qu'ils devraient aller en prison. Depuis ce temps, j'observe que cela constitue un frein. C'est vrai, le gouvernement dit qu'il faut produire. Mais les gens se réunissent pour dire : « Si je vais prendre un crédit et je produis, qu'est-ce-que je vais devenir en cas de calamité » ? Les calamités, nous ne pouvons pas les ignorer. Ou bien, je fais ma semence, mon semis et il n'y a pas la pluie. Nous sommes tributaires de la pluie. Et si la pluie ne tombe pas et je n'ai rien récolté, qu'est-ce-qui est fait ? Voilà ! Je voudrais si possible, que le ministre nous éclaire et nous dise, en cas de calamité naturelle, voilà ce que le gouvernement peut faire pour soulager les producteurs et encourager les uns et les autres à aller dans ce sens. Tout le monde sait que l'agriculture, c'est vrai... Aujourd'hui, dans notre région à Kérou, j'étais là-bas, j'ai vu des gens qui roulent dans les 4x4, qui ont construit en dur et qui sont bien logés. Et j'étais étonné. Je leur ai posé la question de savoir comment ils ont fait. Ont-ils fait des prêts ? Ils m'ont répondu : « Non ! Nous avons vendu du soja, pour dix millions (10.000.000), vingt millions

(20.000.000), cinquante millions (50.000.000) ». Et alors, j'étais content. Cela veut dire que, quelques fois, la terre ne ment pas. Mais il arrive que la terre mente ; puisque, quand il y a calamité, c'est en ce moment qu'il est dit que la terre ment.

Il y a un autre problème qui mérite d'être soulevé ici. Vous savez, avec l'avènement des herbicides, le paysan n'utilise plus la daba, ni même la charrue. Il a la possibilité d'emblaver des milliers d'hectares. Et dans ce cas, le problème de terre se pose. On dit : « Non, là où tu es allé, c'est mon aïeul qui y était ». La terre ne suffit plus ; qu'est-ce-que le gouvernement fait ? Je sais qu'il y a une politique dans ce sens. Mais qu'est-ce-que le gouvernement peut-il faire pour sécuriser les paysans, pour que cet avènement de l'herbicide ne constitue pas encore un problème de conflit à ne pas en finir ?

Nos populations, celles qui sont frontalières des parcs nationaux ont aussi un autre problème. Aujourd'hui, elles sont dépossédées de leurs terres. Surtout avec la cogestion entre le gouvernement et le consortium international qui gère le parc W et le parc Pendjari. C'est un gros problème parce qu'eux, ils tiennent compte des cartes qui

étaient confectionnées avant l'indépendance et aujourd'hui, dans toute cette zone, les paysans se trouvent dépossédés de leurs terres. Qu'est-ce-que le gouvernement peut faire pour que ce problème puisse trouver une solution. Nous, nous sommes concernés et chaque fois que nous allons au village, c'est cela que les populations nous chantent. Ils disent : « Vraiment ! Les gens sont venus, ils ont pris toutes nos terres et on va vivre comment » ? Il faut que le gouvernement trouve une formule pour pouvoir sécuriser ces paysans qui sont sur toute la longueur, depuis Cobly jusqu'à Banikoara. Toutes les populations de cette bande sont concernées.

Ensuite, je voudrais remercier le gouvernement pour l'effort fait cette année, parce que les années antérieures, pour avoir de l'engrais pour les vivriers, il fallait faire, sur quelques hectares, un semblant de culture de coton. Et à partir des engrais vendus pour le coton, les gens profitent pour faire des vivriers. Cette année, le gouvernement a essayé de donner équitablement. C'est ce que je pense. Les populations ont aussi bien les intrants agricoles destinés au coton que ceux destinés aux vivriers. Cela a beaucoup soulagé nos compatriotes, mais seulement, cela ne suffit pas. Aujourd'hui, si vous

allez à Kérou, à Péhunco, à Natitingou et partout, les gens disent en avoir besoin, mais n'en trouvent pas. Il y en a. L'Etat a mis un certain nombre de stocks, mais cela ne suffit pas parce que, comme je venais de vous le dire, à la faveur des herbicides, les gens font beaucoup de superficies et ils ne trouvent pas les engrais qu'il faut, les quantités d'engrais surtout pour les vivriers. Pour le coton, personne ne se plaint de cela, mais pour les vivriers, les quantités ne suffisent pas. Il faut que le gouvernement fasse un effort. Entre-temps, les populations allaient au Ghana pour s'approvisionner, mais avec les mesures, c'est strictement interdit, si bien que c'est seulement ce que la SODECO livre qui sert à tout le monde. Mais ces quantités que la SODECO livre ne suffisent pas. Une tournée gouvernementale a été faite dans toutes les communes de l'Atacora mais, c'est cela qui est toujours revenu comme difficulté : les engrais destinés aux vivriers. Pour le coton, pas de problème. Mais pour les vivriers, cela ne suffit pas.

La dame chargée de l'Agence territoriale de développement agricole (ATDA) s'est toujours expliquée pour dire : « Voilà ! On va livrer pour éviter que les populations n'exportent nos engrais subventionnés. On va vous livrer à

compte-goutte ». Mais jusqu'aujourd'hui, c'est cela qu'elle dit, mais cela ne suffit pas et il y a un temps pour utiliser ces produits. Donc, je voudrais demander au ministre, puisque, ces gens-là dépendent du ministre, de leur donner des instructions qu'il faut pour que ces quantités puissent être disponibles au niveau des populations.

Autre chose, je voudrais demander au gouvernement de faire tout possible pour faire aboutir le projet de sédentarisation des éleveurs. Vraiment, c'est un projet qui intéresse plus d'un éleveur. C'est très bon, les éleveurs l'ont bien accueilli, parce qu'il y a des gens qui ont soixante ans qui sont nés là, leur papa, leur parent, aïeule sont nés quelque part et subitement on vient dire non, il faut quitter vous n'étiez pas ici. Les éleveurs sont des éternels étrangers. Donc, cette question, ils l'ont accueillie avec grande satisfaction. Et cela constitue même pour nous autres, nos thèmes de campagne, on dit vous voyez, vous n'êtes plus étrangers, le gouvernement pense à vous, à tout le monde, à tous ses fils. Donc, si le gouvernement peut tout faire pour faire aboutir ce projet, vraiment cela serait un ouf de soulagement à l'endroit de cette couche de la population.

M Délonix KOGBLEVI. Député Okoundé, vous avez la parole.

M. Jean-Eudes OKOUNDE. Monsieur le président, lorsqu'on est à ma position, c'est-à-dire après les interventions des collègues, peut-être qu'on n'a pas beaucoup à dire parce que je ne vais pas aussi monopoliser la parole, mais je voudrais juste féliciter le gouvernement pour dire que ce projet de loi est venu à point nommé, déjà la démarche. La démarche est qu'on était à un atelier qui a permis à tous les collègues présents de comprendre et de poser des questions. Donc, c'est dire que si nous devons intervenir ici, ce serait juste pour quelques questions d'éclaircissement. Sinon, on a discuté en commission et on a aussi discuté en atelier.

Je voudrais, donc, féliciter le gouvernement pour ce projet de loi pour dire que c'est maintenant qu'il y aura la volonté des jeunes à s'investir dans l'agriculture. Parce que là, la sécurité même des producteurs est en jeu parce que lorsque tu es un producteur, tu es un agriculteur, tu es sûr qu'au soir de ta vie, tu peux être tranquille parce que

tu t'es inscrit dans la logique de la loi et tu as la sécurité, tu as, disons la pension, tu peux vivre parce que tu t'es inscrit dans la logique de ce que la loi prévoit.

La deuxième chose, c'est méthodique. Et je voulais donc féliciter pour cela. Mais ce que je voulais dire à Monsieur le ministre, c'est que nous sommes dans le département des Collines. Et nous sommes un peu jaloux parce qu'on parle de l'Ouémé. Nous produisons le palmier à huile et tout, mais on n'a pas dit que dans les Collines, voici la variété qu'on peut sérieusement produire dans les Collines, à Malanville et ailleurs. Donc, je voudrais que si cela existe qu'on puisse implémenter cela, qu'on puisse sensibiliser les gens pour que nous ayons aussi de ces variétés-là. Parce que nous voulons aussi produire, parce qu'on nous a dit qu'au niveau du palmier à huile, tout est à vendre, des branches jusqu'à la racine, que tout est utile. Donc, je voudrais qu'on nous dise comment nous pouvons faire pour avoir les variétés qui pourraient être mises en terre dans le département des Collines pour que cela donne comme ailleurs.

La troisième chose, dans tout ce qui se dit, c'est vrai, la sécurité alimentaire passe aussi par le

transport de la production vers les lieux de vente mais, lorsqu'on ne parle pas de comment aménager les pistes, pour qu'on puisse écouler les produits, c'est un problème parce que je dis que chez moi, on a de problème. Le ministre qui est mon grand frère est là, sait que nous avons de problème dans notre département, dans nos villages. Pour aller dans ces villages-là transporter les produits finis vers les lieux de vente, c'est un problème. Donc, je crois qu'il faut que le ministère voie comment est-ce qu'on peut arrimer cette problématique à ce projet de loi pour que le tout puisse aller ensemble parce qu'on ne peut pas être dans un coin en train de produire et ne pas pouvoir le transporter dans un lieu où on peut les vendre.

Ce que je voudrais dire aussi, au niveau de la recherche, les collègues ont parlé de comment on peut transformer la situation de l'Ukraine en opportunité. Je me demande ce que la recherche nous propose aujourd'hui. Le concret ! Qu'est-ce qui est déjà fait par rapport aux produits de substitution de blé... ? C'est ce que je veux. Je ne veux pas qu'on dise on n'a pas fait ceci. Qu'est-ce qui est fait ? Et qu'est-ce qu'on va faire ?

Donc, voilà un peu ce que je veux dire ! Comme je l'ai dit, de ma

position, je ne peux pas beaucoup parler parce que les autres ont tout dit.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Anani !

M. Joseph ANANI. Je voudrais commencer par saluer les membres de la commission qui ont travaillé avec beaucoup d'abnégation. Cela ne se trompe pas quand on sait que le président de la commission, même s'il n'est pas un professionnel agricole, c'est-à-dire qu'il ne tire pas l'essentiel de ses revenus dans le secteur agricole, il est quand même un grand producteur. Donc, c'est pour cela que vraiment, le texte qui nous est proposé a été minutieusement étudié. Et je voudrais saluer toute la commission à travers sa personne.

La population du Bénin est essentiellement population active, j'allais dire en République du Bénin est essentiellement agricole. Mais cela ne se comprend pas que malgré cela, que l'autosuffisance alimentaire ne soit pas garantie en République du Bénin. Cela est une aberration. Et je crois qu'il est temps qu'on change le paradigme. Et c'est cela que fait efficacement notre

gouvernement, parce que cela passe par la mise en place d'un cadre légal et institutionnel qui rassure les acteurs à tous les niveaux. C'est pour cela que quand j'ai vu le projet de loi envoyé par le gouvernement, moi, j'ai applaudi. Nous avons un gouvernement qui sait là où il va et il va méthodiquement et sûrement. Quand on sait qu'après la production, il faut transformer et également commercialiser, aujourd'hui, il y a la zone industrielle de Glo-Djigbé où l'essentiel est mis en place là pour transformer une bonne partie de ce que nous produisons. C'est important et il faut le souligner.

Monsieur le président, je voudrais mettre un certain point sur certaines questions. La loi à elle seule ne suffit pas pour que ce que nous souhaitons tous, nourrir suffisamment les béninois et le surplus, aller vendre à l'extérieur. Il faut que d'abord à l'intérieur nous soyons rassasiés, que nous mangions véritablement à notre faim, avant d'aller vendre le trop plein. Pour y arriver, la loi et le cadre institutionnel sont capitaux, ce sera fait bientôt. Tout de suite ! Nous y sommes déjà. Mais il faut qu'un certain nombre de choses soient aussi garanties.

Quand je le dis, je pense, pendant que nous étions aux côtés de nos

populations au cours de la tournée gouvernementale, nous étions dans l'une des communes du Couffo où la population disait qu'en temps normal, on n'avait pas besoin d'aller vers elle, qu'elle a piégé la faim. Leur piège, ce qui manque, l'appât qui manque, c'étaient les fertilisants et les engrais chimiques. Et qu'il faut que le gouvernement mette à leur disposition les engrais chimiques et ce serait terminé pour ce qui les concerne. C'est dire que malgré les efforts du gouvernement qui a subventionné l'engrais avec l'accompagnement des producteurs, et qu'aujourd'hui l'engrais est cédé à quatorze mille (14.000) francs le sac de cinquante (50) kilogrammes, malgré ces efforts, certains de nos compatriotes veulent saboter ce travail qui se fait si bien en essayant frauduleusement d'extraire ces engrais-là et d'aller vendre à l'extérieur.

Merci, monsieur le ministre, parce que vous avez arraisonné un certain nombre de camions, parce que nous avons vu à la télé, nous avons suivi sur tous les réseaux ! Il faut redoubler d'effort pour permettre à ce que ces engrais-là soient effectivement à la disposition de nos producteurs, parce que nos terres aujourd'hui, malgré leur fertilité, commencent à s'affaiblir.

L'autre pan, c'est la transhumance. Et là encore, le gouvernement a un projet de sédentarisation de nos bêtes. Je voudrais exhorter le ministre à accélérer parce que cela continue de causer des dommages au niveau de nos communautés. Je viens d'une zone qui était essentiellement couverte de bas-fonds. Et donc, en toute saison, la verdure est là. Et tous les éleveurs veulent apporter leurs bœufs dans cette zone-là. Cela fait que les productions de contre-saison, nos populations aiment beaucoup cela. Aujourd'hui, elles ne peuvent pas y aller parce que ces bêtes-là circulent partout. C'est pour cela que je voudrais demander à ce que ce projet qui est déjà installé, on puisse accélérer et que les bêtes soient sérieusement sédentarisées pour encourager nos communautés.

L'autre pan, c'est la maîtrise d'eau. Il y a des endroits où cela manque. Il y a d'autres où cela en est de trop. Je viens d'une zone très inondable. Et quand le mois d'août-septembre s'approche, les gens font tout pour semer avant et croiser les bras pour laisser passer cette période, voyez des vacances forcées. Des gens qui veulent travailler mais qui craignent les calamités. C'est pour cela que je voudrais demander que les projets comme les projets « PAVE-Mono », pour lesquels des solutions sont déjà

en vue, ces solutions-là aussi, il faut accélérer pour que les populations puissent être rassurées parce qu'elles ne nous croient plus. On dit tout, mais elles disent : « C'est toujours ce que vous dites. Et on en est toujours au même point ».

Monsieur le ministre, je voudrais, comme vous le faites si bien un peu partout, que vous donniez encore une fois, la différence également à ce niveau-là.

Mes collègues l'ont martelé suffisamment, mais il me plaît de revenir sur cela. Je voudrais parler du Fonds national de développement agricole (FNDA). Les critères d'accès à ce Fonds ne sont pas à la hauteur, sinon, dépassent nos communautés à la base. Ceux qui ont besoin de ce Fonds n'arrivent pas à y avoir accès. Donc, réétudiez la chose pour permettre à ce que cette quantité de milliards mise à disposition par le gouvernement, puisse atteindre nos communautés pour qu'on puisse produire suffisamment et que nous ayons de la nourriture en tout temps et en toute saison.

Voilà ce que j'avais à dire, pour remercier, encore une fois les membres de la commission !

M. Délonix KOGBLEVI. Le député Agongbonon a la parole.

M. Lambert AGONGBONON. Je remercie au passage le ministre de l'agriculture, c'est un bon pilote. Mes remerciements d'abord, c'est surtout à l'endroit du président de l'Assemblée nationale. Parce que cela fait à peine deux (2) mois que nous avons été invités à Akassato dans un hôtel à un séminaire d'appropriation du contenu de cette loi. Et déjà, cette loi est déjà cuite et son repas est en train de nous être présenté à l'Assemblée nationale. Cela témoigne du sérieux avec lequel le président de l'Assemblée nationale travaille ici. Cela témoigne de la pertinence de cette loi.

Le jour-là, les techniciens du ministère de l'agriculture nous ont sorti deux expressions. J'ai vu l'une dans la loi aujourd'hui, mais la seconde, je ne la vois plus. Vous avez parlé de « sécurité alimentaire ». Et après, vous avez parlé de « souveraineté alimentaire ». C'est cette dernière qui m'a beaucoup séduit le jour-là. Cela m'a séduit ? Le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui, mon collègue Ahouanvoébla vient parler de mal compréhension entre la Russie et l'Ukraine, pour ne pas

parler de la guerre. Ce n'est pas effectivement une guerre. C'est une invasion. C'est l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui, en moins d'un mois, a mis le monde entier dans une insécurité alimentaire totale. Nous, au Bénin ici, au plus en un mois et demi, tout est devenu cher. La pâte alimentaire, c'est la Russie, c'est la Russie, c'est la Russie, c'est la Russie. Cela a montré combien de fois nous dépendons trop de l'extérieur pour ce que nous mangeons au Bénin. Et cette loi, si ce n'est pas voté dans les autres pays, la plupart des pays qui nous entourent aussi vont voter cette loi-là pour désormais assurer d'abord, ce qu'ils vont manger. Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas l'excédent que nous allons exporter qui est le problème fondamental. Non ! La sécurité alimentaire ! Ce que d'abord nous allons manger. Et si après un pays comme la Chine aussi rentre dans une incompréhension ou une invasion, qu'est-ce que cela peut nous causer encore ? Quelles réflexions pouvons-nous orienter dans ce sens pour ne plus subir cela ? Les autres ne peuvent pas avoir leurs problèmes et cela va créer de problèmes chez nous ici. C'est de cela il s'agit.

Je m'en vais directement poser une question aux techniciens qui accompagnent notre ministre de

l'agriculture. Mon ami Okoundé a frôlé un peu cela, mais il faut aller en profondeur. Nos cultures, nos céréales d'ici, comment les mélanger pour pouvoir fabriquer du pain avec cela ? Est-ce que c'est toujours avec de la céréale de l'Ukraine qu'il faut préparer le pain ? J'ai vu une vidéo, cela fait environ deux semaines d'un Camerounais qui parle de mil, de ceci... Il nous a présenté des pains que j'ai vus. Est-ce que nous ne pouvons pas laisser le blé et fabriquer du pain avec autre chose ?

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste !

M. le président. Je pense que la durée que cette partie de la discussion générale a prise, montre de la pertinence et de l'opportunité du sujet qui intéresse les députés à travers leurs mandants ou, du moins, des mandants à travers leurs députés. Je pense que c'est un sujet qui préoccupe tout le peuple béninois. Et c'est cela qui fait que, par erreur, nous avons pensé que c'est un projet de loi qui passera comme une lettre à la poste. Mais je constate avec beaucoup de joie et beaucoup de plaisir que c'est un sujet qui sera

débatu avec beaucoup de sérieux et de détermination par les députés.

Autant d'apports, autant de contributions, mais aussi autant de préoccupations et de questionnements.

Alors, je voudrais bien prier le président de prendre la parole pour éclairer les députés. Je pense que comme il n'est pas particulièrement inspiré aujourd'hui, j'espère qu'avec le temps qu'on a fait, une heure trente, rien que pour cette partie du débat général, qu'il a retrouvé tous ses esprits et que tout se passera bien surtout que les débats sont retransmis en direct non seulement par la télévision, en ligne et que nos mandants de leur position, au marché, dans les ateliers, derrière leurs étalages, les femmes, les jeunes, les hommes, tout le monde peut suivre sur son portable tout ce que nous faisons ici. Donc, c'est très important pour que nous nous prenions au sérieux par rapport à ce que j'ai fait, parce que c'est une révolution dans toute l'Afrique. C'est le Bénin seul qui, aujourd'hui, fait de la redevabilité, une priorité de manière à ce que nos mandants suivent directement ce que nous sommes venus faire ici à l'Assemblée nationale.

Merci de prendre la parole après cet éclairage, monsieur le président !

M. Barthélémy KASSA. Merci à vous, Monsieur le président de l'Assemblée nationale. Même si votre intervention influence l'allure des réponses qui auraient pu apporter aux différents commentaires et questions des collègues et parce que, Monsieur le président, il s'agit ici fondamentalement d'une loi d'orientation. Il ne s'agit pas d'une loi opérationnelle. Cette loi fixe le cadre logique à travers lequel les gouvernements successifs doivent rester pour développer notre secteur agricole et atteindre la sécurité alimentaire. Donc, quand on va commencer par lire chapitre par chapitre, on ne verra pas de façon explicite par rapport à tel, ce qu'on fait, tout comme si c'était une loi de mise en œuvre. Il s'agit d'une loi d'orientation, mais qui donne des obligations à l'État, pour qu'un futur président ne vienne pas remettre en cause la dynamique du développement du secteur qui est engagé. C'est de cela qu'il s'agit fondamentalement. C'est pour que chaque gouvernement qui viendra, puisse renforcer la situation du métier agricole. On ne va pas au secteur agricole par accident ou lorsqu'on a tout perdu. C'est ce que

la loi-là permet de poser comme balise. Qu'est-ce qui doit être fait pour être attrayant, pour favoriser l'orientation des uns et des autres aux métiers agricoles ? C'est pour cela que vous allez voir, dans un premier temps, comment on fait l'organisation et la promotion des filières agricoles. Quelles sont les obligations de l'État ? Et quelles sont les obligations des acteurs en matière d'organisation et de promotion des filières agricoles ? Cette loi va répondre à cela de façon générale exactement. Elle ne nous dira pas qu'est-ce qu'on va produire ici ou là. C'est pour montrer que la volonté d'assurer une organisation et la promotion des filières agricoles est en conformité avec les réformes qui sont en cours dans le secteur. Pour créer les pôles de développement agricoles, on a tenu compte des filières. Je pense qu'il y a environ sept (7) pôles agricoles. Et c'est conformément à la volonté de développer l'organisation de telle ou telle filière que ces pôles ont été créés. Ce n'est pas contradictoire avec le projet de loi. Lorsqu'on va finir de faire l'organisation des filières et leur promotion, la loi donne des obligations à l'État et aux acteurs de concourir à la valorisation de la production agricole. C'est-à-dire quoi ? La labellisation de nos produits agricoles pour que nos

produits agricoles soient tracés et avoir une valeur aussi internationale. Sur le marché international, on ne place pas n'importe quel produit. C'est pour cela qu'aujourd'hui, les produits qui sont labellisés, c'est ceux-là qui sont exportés, notamment, le coton, notre ananas ou l'anacarde. Voilà ! Vous ne pouvez pas donner de la valeur ajoutée, valoriser votre production si vous n'allez pas dans ces normes-là. La loi reprend le rôle de chacun et les obligations des uns et des autres pour faire en sorte qu'il y ait cette valorisation de notre production agricole.

Mais quand on a organisé les filières, quand on a labellisé, valorisé tout cela, il faut que nos produits soient à l'abri des intempéries notamment. Comment on appelle cela ? Si c'est des produits d'origine animale, il faut assurer le zoo sanitaire, assurer le phytosanitaire, assurer la sécurité alimentaire à ce niveau également.

Pour cela, vous allez voir qu'au niveau de chacune des préoccupations, il y a bel et bien la possibilité de faire en sorte qu'il y ait du professionnalisme, qu'il y ait la possibilité de faire avec le privé. Cela est très important, notamment lorsqu'on va venir aux disponibilités des facteurs de production. Comment est-ce que les privés vont

être impliqués ? Comment est-ce que l'Etat va être impliqué pour que les facteurs de production soient disponibles ? Mais on ne dit pas exactement de quel privé il s'agit. Bref !

Monsieur le Président, pour montrer que l'allure du débat général a été beaucoup plus large, on comprend très bien les collègues, parce que c'est la préoccupation de plus de 80% de notre population. Mais je voudrais humblement suggérer que nous puissions rester dans le cadre général qui est tracé par cette loi pour valider notre débat général.

La question de souveraineté alimentaire, bien évidemment, vous allez la voir dans le détail, quelque part. Et c'est grâce à la PENOPA qu'on a réaffirmé dans la loi une certaine orientation déjà de l'Etat, à savoir que les préférences alimentaires doivent être basées sur nos produits locaux. Par exemple, là où l'Etat achète des produits alimentaires, que la préférence soit accordée aux produits locaux. Lorsque nous ne travaillons pas à cette habitude de notre population à consommer local, on n'atteindra pas la souveraineté alimentaire. On sera dépendant, comme disait mon collègue, des aléas de l'extérieur.

Monsieur le président, je pense sincèrement que si c'est dans le cadre de la loi, beaucoup de commentaires ont été faits qui pourraient bien se rapporter à des questions, à des autres formes d'interpellation du gouvernement notamment, que vous connaissez très bien : les questions au gouvernement qui pourraient venir étayer la stratégie du gouvernement par rapport à telle ou à telle autre développement, à tel ou à tel autre pan du développement du secteur.

C'est pour cela que je voudrais que vous passiez la parole au gouvernement, non pas pour répondre à toutes les questions qui peuvent être objet d'interpellation, mais quand même, à quelques préoccupations saillantes.

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. Le gouvernement a la parole.

M. Gaston DOSSOUHOU. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je voudrais vous remercier beaucoup. Mes remerciements à vous tous, mesdames et messieurs les députés

ici présents, pour aborder la question de la loi d'orientation agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

D'abord, sur l'orientation agricole, la loi d'orientation agricole. Le président qui vient de prendre la parole a dit l'essentiel. C'est un cadrage que nous faisons sur la politique agricole, pour inscrire l'affaire dans le marbre et éviter que chaque équipe gouvernementale qui arrive navigue à vue. C'est anonyme, mais c'est encadré pour éviter la déperdition d'énergie. Quand on élabore et définit sa politique agricole, quand on met en place les actions, les actes pour pouvoir mettre en œuvre la politique agricole, quand on établit les règles pour gérer les relations entre les divers acteurs des filières agricoles, l'évaluation, la conduite de toutes ces actions dans un cadre harmonisé, il faut bien qu'il y ait un socle à partir duquel nous allons trouver le référentiel. C'est bien cela la loi.

En 2006, j'avais été invité à tenir compte un peu de l'exemple du Mali pour ce qu'ils ont fait comme loi d'orientation. Mais quand nous sommes revenus discuter avec nos acteurs, il était question de mettre un accent particulier sur la sécurité alimentaire et la nutrition. C'est bien pourquoi notre loi, loin d'être une loi d'orientation agricole tout court, est

une loi d'orientation agricole basée aussi sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les questions essentielles que la loi pose, c'est la réponse législative à l'orientation que l'Etat donne pour le développement agricole.

Le deuxième enjeu important, c'est la concertation entre les acteurs. Comment cela se passe ?

Le troisième enjeu d'envergure, c'est le financement de notre agriculture, mais aussi et surtout comme enjeu capital, le rôle régulateur de l'Etat.

Permettez-moi, Monsieur le président, de faire ressortir ceci pour que tous les textes que nous prenons puissent être appliqués et que les acteurs jouent le rôle et que surtout, le privé qui crée l'emploi et qui crée la richesse, joue à fond la carte, l'Etat a un rôle régulateur à jouer. Le rôle de l'Etat permet de concilier ce que chaque famille d'acteurs est en train de faire, de manière à porter à échelle les efforts et à limiter les doublons. Un cadre institutionnel de déroulement de toutes ces activités devrait être mis en place ; ce que nous faisons à travers le conseil national d'orientation et de suivi. De plus, nous avons des instruments à travers cette loi, qui permettent d'aller de l'avant. C'est d'abord et avant tout, le système national

d'information agricole, car celui qui a l'information à le pouvoir. Comment se comporte le climat cette année ? Quelle est la précocité du temps des pluies ? Et quelles réactions ceux qui doivent planter-là vont avoir ? Il faut motiver cela pour les motiver à le faire à temps. Tenez ! Monsieur le président, l'une des spéculations les mieux suivies, c'est le coton. L'année dernière, 2021, au 19 juin, nous avons semé deux cents six mille (206.000) hectares. Cette année, au 19 juin, nous avons semé deux cents quatre-vingt-huit mille (288.000) hectares. C'est cela aussi l'appui de l'Etat, pour qu'on aille vite. Le Conseil national agricole, pour assurer l'accompagnement qu'il faut ; le recensement national, le recensement général de l'agriculture ; ce que nous venons de faire et que nous continuons à approfondir, pour déterminer à travers les points sensibles. Quel est l'effort que nous sommes en train de faire ? En quoi nous régressons ? Et quelle réaction nous devons avoir ? L'inventaire de nos forêts ; la politique nationale d'enseignement et de formation agricole, pour dire à nos députés ici et aujourd'hui que c'est un cadre général. J'aurai l'opportunité même à titre individuel, de répondre aux cas spécifiques.

Permettez-moi quand-même, Monsieur le président, de rassurer sur deux ou trois choses.

Depuis lundi, j'ai interné les acteurs et le Fonds national de développement agricole pour qu'on regarde de quelle façon on va alléger les procédures d'accès au financement FNDA ou de la facilitation que le FNDA apporte pour qu'on accède au financement bancaire.

Oui, on a mis la bonification. Cela n'a pas mouillé le maillot. On a mis la garantie à 50%. Les banques disent : « Non, cela ne nous rassure pas. Nous ne pouvons pas aller sur 50% de risques à prendre ». Et pourtant ! Donc, il y a des facilités que nous devons faire. De la même manière, nous ne pouvons pas aussi libérer totalement le chantier pour que le paysan qui prenne l'argent et qui refuse de payer, dès le lendemain on dise à l'Etat de dénouer le crédit pour qu'on aille là. Cela aurait été trop facile pour la banque de chercher à grossir sur le dos de l'Etat. Bref ! On a mis les banquiers, on a mis le FNDA, on a mis les acteurs ensemble pour que durant une semaine, on nous dise comment on va faire. Sur la question du foncier qui est l'élément capital à partir duquel toute agriculture se fait, nous avons pris des textes ici : le

code foncier domanial ; le foncier rural. Nous avons pris d'autres textes sur le nombre d'hectares qu'on peut avoir. Au moins aujourd'hui, plus personne ne peut avoir plus de mille (1000) hectares. Encore que là, il faut un certain nombre de conditions essentielles pour aller. Mais quand nous avons des terres qui ne sont pas jusque- là occupées, il y a des mécanismes par lesquels il faut les valoriser tout en essayant de garder si tant est qu'il y avait une propriété foncière dessus. Ces questions aussi sont bien vues pour que la terre permette aux gens de produire.

Enfin, c'est le développement des chaînes de valeur ajoutée. La spécialisation des acteurs dans la chaîne de production, de transformation, de distribution qui fera que nous allons davantage gagner. Et c'est pour cela que nous appelons de tous nos vœux, que les acteurs de la chaîne de développement des filières agricoles gagnent. On ne peut pas conduire une filière d'un bout à l'autre tout seul.

Je suis heureux, Monsieur le président, de reconnaître que beaucoup de députés se sont investis dans les activités agricoles. Mais le risque de produire est élevé. Transformer c'est encore facile. Commercialiser, c'est encore très

bien. Et beaucoup ont de la connaissance pour aller sur ces éléments, constituer des agrégateurs, financer directement les petits producteurs pour nous permettre vraiment de porter le pays à échelle. Je dirai la même chose pour les membres du gouvernement et des institutions. Je suis devenu l'encadreur de tous ceux-là et beaucoup ont commencé par mettre la main à la pâte pour savoir ce que c'est que l'agriculture et ses défis : le défi du développement ; le défi de nourrir toute une population. Le défi de se porter sur le marché régional très demandeur est là.

Je vous remercie, Monsieur le président de l'Assemblée nationale. Si les députés acceptent que nous puissions répondre aux questions spécifiques, même par écrit à titre individuel, je le ferai. Et la question du jour, le cadre général, si on l'abordait, nous allons pouvoir gagner.

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. D'accord ! Merci à monsieur le ministre de l'agriculture qui a essayé de rester un peu dans le cadre général et qui promet de nous informer davantage à travers des

réponses écrites en ce qui concerne les détails. Evidemment, je comprends bien les collègues, ce n'est pas tout le temps que nous avons le ministre de l'agriculture en face de nous. Nous n'allons pas non plus l'interpeller sur des questions qui sont de l'ordre peut-être à le distraire d'être dans les champs. Et c'est pour cela que les députés ont profité pour aller un peu dans les détails. Nous voudrions bien que le ministre nous envoie par écrit les autres préoccupations qui ont été soulevées par les députés. Alors, sur ce, je voudrais que la plénière prenne acte du rapport de la commission et que nous passions aux discussions particulières. Alors, monsieur le président, est-ce que vous avez une méthode à nous proposer pour aborder rapidement les questions, les articles qui sont dans le projet du texte de loi ?

M. Barthélémy KASSA. Je vous remercie, Monsieur le président de l'Assemblée nationale pour d'abord cette manière très éclairée sur ce sujet du grand public ; sinon, nous serions là encore à poursuivre le débat général. Mais pour l'examen spécifique, je voudrais proposer que ce soit examiné chapitre par chapitre, Monsieur le président.

M. le président. Est-ce qu'il y a un avis contraire au niveau de la plénière ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre cela ? Bon ! Je ne vois aucun doigt en l'air. Donc, personne n'est contre. Alors, c'est bien chapitre par chapitre. D'accord ! Nous allons aborder le premier chapitre. Et je vous donne la parole.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, connaissant très bien ma condition, vous voudrez peut-être bien passer la parole au rapporteur.

M. le président. Oui ! Monsieur le rapporteur, prenez la parole !

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(Donne lecture du chapitre I du projet de loi).

M. le président. Merci !

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Monsieur le président, trois (3) intervenants !

M. le président. Passez la parole aux inscrits dans l'ordre des inscriptions.

M. Délonix KOGBLEVI. Merci, monsieur le président. Député Dègla !

M. Benoît DEGLA. Je voudrais demander l'indulgence de la commission et du ministre si ma question peut paraître... Dans les définitions, la région ! La région, constitutionnellement, nous n'avons pas de région. Donc, n'ayant pas lu tout le texte, je ne sais pas s'il y a des structures par région. Cela pose un problème. Je comprends la définition, mais si dans le texte il doit y avoir des structures par région alors que cela n'existe pas dans notre constitution, moi, cela me pose un problème de compréhension.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Ahouanvoébla !

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, j'ai déjà envoyé mes quelques rares amendements au président de la commission, mais je vais quand-même revenir là-dessus et sur d'autres rapidement.

C'est au niveau du chapeau du chapitre premier : « dispositions générales ». Je crois qu'après des échanges que j'ai eus avec le président de la commission, nous avons retenu de mettre comme chapeau : « Généralités ». Parce que c'est pratiquement pour la première fois que nous mettons « dispositions générales ». Et cela commence par les définitions. Nous avons toujours consacré peut-être un chapitre aux définitions, mais si on doit laisser en l'état avec « généralités », cela pourrait aller, ou à défaut, maintenir « dispositions générales » ; ce que le président n'a pas accepté, et renvoyer l'article 1^{er} comme article 4. C'est-à-dire que les définitions viennent totalement à la fin des dispositions générales. Mais comme il a déjà opté pour le premier aspect que j'ai abordé, pas de souci.

Article 3 ! Non ! Toujours dans l'article premier, je voudrais prier le président de la commission et le président de l'Assemblée nationale, d'accepter que nous laissions ouvert

l'article premier, parce qu'il se pourrait que nous ayons d'autres définitions que nous avons oubliées et que nous pourrions compléter. J'en trouve déjà. Par exemple, il y a la notion de produit agricole ou de production agricole. Ce n'est pas défini dans le document. Donc, au fur et à mesure que nous avançons dans l'appréciation du document, s'il y a de nouvelles terminologies ou de nouveaux acronymes que nous voulons définir, que nous puissions renvoyer, renforcer ce premier article.

Au niveau de l'article 3, c'est pareil, en lien avec l'article 4.

Quand on s'est mis à citer les principes, il y a le principe de participation de tous les acteurs. Quand nous voyons cela, c'est ici après le développement durable dans l'article 3 ; parce que le président en réalité, c'est un perfectionniste, c'est pourquoi je le dis et je crois qu'il m'a compris aussi.

Donc, si nous voulons, nous déplaçons la participation de tous les acteurs, le tiret là, de cette position et nous ramenons cela après le tiret consacré à la solidarité, et tout est bon.

A contrario, c'est tout l'alinéa au niveau de l'article 4 que nous allons

déplacer vers une autre position. C'est désagréable. Et donc, je suggère que le président voit comment nous pourrions déplacer ce tiret-là pour que nous soyons déjà à l'aise avec ce chapitre.

Je vous remercie, Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

M. le président. Député Hounsa !

M. Victor HOUNSA. L'article premier a été consacré à une clarification conceptuelle.

Quand je viens au niveau de l'article 4, ce que j'y trouve n'est pas autre chose. Il s'agit également d'une clarification conceptuelle, c'est-à-dire les différents principes tels que retenus par la présente loi.

De mon point de vue, il s'agira, pour être cohérent, de ramener tout ce qui est principes ici, principes de la transparence, de la redevabilité, de la reddition des comptes, de l'équité et tout ce qui est là, nous les ramenons au niveau de l'article premier, puis nous supprimons purement et simplement l'article 4.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste, monsieur le président !

M. le président. Merci monsieur le président de la commission.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, la préoccupation du collègue Dègla, à mon avis, je ne sais pas si cela mérite qu'on se prononce là-dessus ; parce qu'il ne remet pas en cause la définition de région mais il se dit si par ailleurs cela a été utilisé dans le texte pour caractériser autre chose, alors que ce n'est pas dans la constitution, cela ne lui siérait pas.

Je voulais que nous adoptions la définition telle qu'elle est libellée et que nous poursuivions la lecture pour voir s'il sera contredit par la suite.

La préoccupation du collègue Ahouanvoébla au chapitre premier, parlant de généralités ! Je pense qu'on tiendra effectivement compte de ses préoccupations. C'est pour cela que, préalablement, j'avais déjà accepté que le titre du chapitre premier soit plutôt « généralités ».

A l'article 3, il exprime une question de confort. En énumérant les tirets-

là, on n'a pas du tout l'impression que c'est mis dans un ordre précis. Non, nous n'avons pas cette impression. Mais s'il estime qu'il faut permuter tel à tel, je n'ai pas trouvé non plus d'inconvénient, étant donné que c'est une simple disposition de confort. Donc, déplacer le troisième tiret pour l'amener après solidarité, cela ne gêne pas du tout la commission.

En revanche, le collègue Hounsa voudra bien nous excuser que le texte reste en l'état par rapport à l'article 4. Même si cela semble être opérationnalisation de quelques principes, vous allez voir que tous les principes qui ont été opérationnalisés à l'article 4 sont ceux-là qui sont cités à l'article 3 pour la plupart. Donc, ils ont été mis, ils ont été listés puis ils ont été opérationnalisés à l'article 4. Pour la beauté et la cohérence, Monsieur le président, je vais suggérer que l'article 4 reste en l'état.

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. Est-ce que le gouvernement voudrait prendre la parole ? ...merci !

Je vois un doigt là-bas, député Ahouanvoébla.

M. Augustin AHOUANVOEBLA.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, le président Kassa n'a pas répondu à toutes mes préoccupations. J'avais demandé, entre autres, qu'on laisse ouvert l'article premier consacré aux définitions. Et tout de suite, pour ne pas perturber l'ordre de ce que vous faites, lorsque vous regardez, il y a la notion d'autorité phytosanitaire. Moi, je ne connais pas cela. Et moi, en tant que législateur, j'ai besoin de savoir ce que cela veut dire. Je n'ai pas besoin d'aller dans un dictionnaire.

Production agricole ! Je vous l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas cela. Donc, au fur et à mesure que nous avançons, il faut que le gouvernement soit à même, avec vous-même qui êtes un bon sachant, de nous apporter ces quelques définitions pour clarifier davantage la compréhension de notre texte.

Merci, Monsieur le président de l'Assemblée nationale !

M. le président. Je comprends, je n'ai pas abordé, je ne suis pas revenu dessus, juste parce que je ne souhaiterais pas que cela soit au fur et à mesure. C'est-à-dire, lorsque le

besoin se fera sentir, nous allons regrouper, nous allons prendre note. Parce que si c'est au fur et à mesure, cela veut dire qu'il faudra, chaque fois, faire une seconde lecture, revenir, adopter. Et lorsque nous allons encore retrouver quelque part, nous allons encore revenir et adopter en seconde lecture au fur et à mesure. Donc, pour éviter cela, si dans le texte, en avançant, il est besoin de clarifier nécessairement certains concepts et de revenir peut-être à clarifier des notions ou bien aller à la sémantique par rapport à quelques concepts, nous allons prendre note. Et s'il faut les définir, nous allons les définir. Ensemble, nous verrons s'il faut revenir à l'article premier, les insérer et voter une fois pour toute en seconde lecture l'ensemble de l'article premier.

Donc, c'est un peu de cela qu'il s'agit. Lorsque nous allons avancer dans le texte, nous retiendrons, si besoin en était, les différents concepts qu'il faut clarifier avec l'accord du président de la commission.

Voilà !

Monsieur le président de la commission, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

M. Barthélémy KASSA. Je sollicite votre indulgence parce que j'avais eu la parole en premier. Si je me suis tu sur cette question, c'est parce que le collègue, c'est un ami privilégié, et je n'ai pas voulu lui dire que nous ne ferions pas comme cela.

Parce que nous sommes censés avoir lu le texte et nous sommes à l'étape de l'examen article par article. Et donc, les concepts que vous auriez détectés et pour lesquels vous avez besoin qu'ils soient inscrits à l'article premier relatif aux définitions, c'était le moment de nous les lister.

Nous ne pouvons pas laisser ouvert pour dire que quand nous allons attraper un concept, nous allons le ramener. Mais le président a été largement indulgent, étant donné qu'il m'est impossible de le contredire...

Monsieur le président, je reste dans votre logique qui n'est pas forcément la mienne.

M. le président. Bon ! De toutes les façons, que ce soit celui qui a posé la question, que le président, ils sont tous mes amis, autant que tous ceux

qui sont devant moi. Je n'ai pas d'ennemis, ni d'adversaires.

Sous réserve des amendements apportés, qui sont ceux qui sont pour le chapitre premier ?

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

Nous passons au chapitre 2.

Président, vous avez la parole. Ou bien, rapporteur, vous avez la parole.

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(*Donne lecture du chapitre 2*).

M. le président. Intervenants ?

(*Inscription des intervenants*).

M. Délonix KOGBLEVI. Monsieur le président, trois (3) intervenants.

M. le président. Passez la parole aux inscrits.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Ahouanvoébla !

M. Augustin AHOUANVOEBLA.

C'est que j'ai, en face de moi, quelqu'un qui connaît comment nous gérons les questions législatives. Donc, je dois bien réfléchir avant de dire ce que j'ai à dire.

Néanmoins, président de la commission, ma commission a été consultée pour avis. Et je n'ai jamais été là. Donc, vous allez me pardonner.

Sinon, à partir de l'article 5, « les instruments d'orientations agricoles sont... », Quand il a été cité les quatre (4) instruments, si j'étais avec vous, j'aurais pu suggérer que nous transformions chaque instrument en section à l'intérieur du chapitre. Mais cela paraît un peu tard maintenant. Je ne sais pas comment nous pouvons rattraper cela. C'est la première chose parce que cela permet une meilleure lisibilité du document.

La deuxième chose, c'est à l'article 11. Nous avons déjà une loi sur l'administration territoriale. Donc, je voudrais vous suggérer de lire plutôt : « nonobstant les dispositions de la loi relative au code de l'administration territoriale... », Et

non « ...loi sur la décentralisation... ».

Article 12 ! Monsieur le président, c'est vous qui avez conduit les travaux sur le foncier et domanial, si j'ai bonne mémoire. Et là, la notion de foncier agricole n'existe pas trop. Je vais suggérer plutôt que nous mettions les instruments d'encadrement du foncier rural.

Le foncier rural prend en compte déjà l'article 12 : les instruments d'encadrement du foncier agricole. Je voudrais que nous remplacions « agricole » par « rural ». Et partout dans le texte où on aura « agricole », qu'on puisse procéder ainsi, comme c'est déjà le cas au niveau de l'article 13.

Enfin, je voudrais que nous apprécions ensemble le dernier alinéa de l'article 13 qui dit : « Les modalités conditions d'identifications et de classement ou de déclassement des terres agricoles et des terres à vocation agricoles, ainsi que les modalités de leur gestion sont fixées par les lois et règlements ».

Je voudrais que le président nous explique un peu ce que cela veut dire, ces modalités conditions, ce que cela veut dire avant vraiment de retenir définitivement ; parce que

nous, en tant que agriculteurs, c'est difficile aussi de nous laisser attachés par une loi qui veut nous faire du bien mais qui à la fin, nous contraint à des choses que nous n'aurions pas pu accepter.

Merci, Monsieur le président de l'Assemblée nationale !

M. Délonix KOGBLEVI. Député Dègla !

M. Benoît DEGLA. Président, tout à l'heure, j'avais émis une préoccupation. Et lorsque vous lisez le texte, vous voyez tantôt il est question de territoire, tantôt de pôle de développement. Je voudrais vraiment que cela soit revu, parce que comme cela, tel que les articles sont rédigés, on ne sait pas de quoi il s'agit exactement. On parle de « territoire » et « de pôle de développement » dans le même document, dans le même texte parlant du même objet.

Ensuite, l'article 9, pardon, l'article 7, il est question de chaque territoire, et 8 on parle de « pôle de développement », « dans chaque pôle de développement », puisqu'il s'agit... c'est les espaces cela. Les espaces ont été dénommés quelque

part dans les définitions : « régions » ; ce que j'avais évoqué tout à l'heure.

Je cite souvent les deux (2) articles, sinon ailleurs on retrouve la même chose.

A l'article 10, « le plan développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle est constitué de programme portant notamment sur les domaines d'intervention suivants : élevage,... » Bien entendu, on a cité, mais bien avant, on a parlé d'un secteur, d'un domaine important qui est la transformation et que cela entre dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. C'est une question. Je veux savoir.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Anani !

M. Joseph ANANI. C'est un amendement de forme que j'ai déjà transmis au président de la commission.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste, Monsieur le président.

M. le président. Commission !

M Barthélémy KASSA. Le collègue Ahouanvoébla lui-même s'est déjà ravisé. Il sait très bien qu'à l'article 5, nous ne pouvons pas énumérer comme cela et prendre chaque article suivant pour dire section 1, section 2...

Non ! Les documents de politique agricole, quand tu vois, c'est de cela que l'article 6 parle. Les schémas d'orientation agricole, c'est de cela que l'article 7 parle, ainsi de suite... Nous n'avons pas besoin de donner un titre section pour en parler. Donc, l'article 5 va rester dans cet état.

A l'article 12 !

M. le président. Article 11 !

M Barthélémy KASSA. Non ! Il a parlé d'article 11.

A l'article 11, « Nonobstant, les dispositions des lois relatives à la décentralisation ».

Je ne sais pas pourquoi il veut forcément qu'on dise... Comment ? Le titre ?

M. Augustin AHOUANVOEBLA.
Au code de l'administration territoriale !

M. Barthélémy KASSA. Au code de l'administration territoriale : « Nonobstant les dispositions des lois relatives.. ».

M. Augustin AHOUANVOEBLA.
La loi !

M Barthélémy KASSA. Non, c'est écrit ici « des lois ».

Oui, président ! Je dis que je ne vois pas ici en quoi c'est une contradiction. Mais si le code regroupe l'ensemble de ces lois, la loi étant d'ordre général, Monsieur le président aussi pour le confort, nous pouvons dire effectivement le code. Nous pouvons dire : « Nonobstant les dispositions du code ».

M. Augustin AHOUANVOEBLA... du code de l'administration territoriale.

M Barthélémy KASSA.

Personnellement, cela ne me gêne pas. Maintenant, disons ainsi : « Nonobstant les dispositions de la loi relative au code de l'administration territoriale, la mise œuvre... » Est-ce bon ? Le reste va. Il n'y pas d'inconvénients. Alors, « les instruments d'encadrement du foncier agricole ». Il veut qu'on remplace le mot « foncier agricole » par « foncier rural ». Et dans le même temps, à l'article 13, second alinéa, il voit qu'il y a une différence. Puisqu'on dit : les modalités, conditions d'identification de classement ou de déclassement des terres agricoles et des terres à vocation agricole, ainsi que les modalités de leur gestion sont fixées par les lois et règlements. Le foncier rural regroupe bel et bien les terres agricoles. Mais est-ce que les terres agricoles, c'est cela qui est résumé en foncier rural ? Je ne crois pas.

Foncier rural est plus étendu que terres agricoles. Il vaut mieux pour ne pas se tromper que nous nous en tenions aux terres agricoles, qui sont indiqués ainsi. Je n'ai pas compris. Monsieur le président ! Voilà ce que je voulais qu'il soit retenu !

Les instruments d'encadrement du foncier agricole, c'est maintenu, à l'article 12.

Et l'alinéa 2 de l'article 13 également est maintenu, ainsi qu'il est libellé. Nous n'avons pas ici, les lois et règlements qui permettent de définir, qui indiquent les conditions d'identifications de classement de déclassement, des terres agricoles. Ce n'est pas la peine de défaire cet alinéa-là.

Maintenant, le collègue Dègla, je m'excuse vraiment de dire toujours que ses observations ne sont pas assez précises de sorte à ce que je donne une réponse, parce que je ne vois pas qu'est ce qu'il propose comme modification à quel article ? C'est un peu difficile, Monsieur le président. S'il peut faire une proposition concrète, à tel article, on met quoi ? A tel article on met quoi ? Nous saurons quelle réponse donner. Etant donné que nous sommes dans une discussion particulière.

Oui ! L'amendement du collègue Anani, est un amendement de forme, il est pris en compte.

M. le président. Donc, en définitive, nous revenons au statu quo ?

M. Barthélémy KASSA. Non !
Non !

M. le président. La liste est prise.
Cela fait deux (2) intervenants.

M. Barthélémy KASSA. En définitive, l'article 5 est maintenu, avec les articles qui suivent dans cette structuration.

La première ligne de l'article 11, on change des lois relatives à la décentralisation par « la loi relative au code ».

M. le président. Oui ! Je suis d'accord.

M Barthélémy KASSA. Et, le reste est maintenu.

M. le président. Oui ! C'est cela que je dis. Mais ils ne sont pas satisfaits.

Ahouanvoébla, vous avez la parole.

M. Augustin AHOUANVOEBLA.
Je sais que le président de la

commission est un peu fatigué, parce qu'il ne prend pas bonne note de nos amendements. Même si je concède totalement ce qu'il a dit au départ par rapport aux sectionnements, je voudrais dire, qu'il fasse la différence entre « terres agricoles et foncier rural ». Et j'ai simplement dit que partout où nous allons retrouver « foncier agricole », de mettre « foncier rural » c'est tout ce que j'ai dit.

« Terres agricoles », c'est une notion qui est acceptée. Et c'est utilisé quelque part dans le texte. Nous maintenons. Il n'y a pas de problème. C'est ce que j'ai dit. Mais maintenant, partout où il y a « foncier agricole », il faut mettre « foncier rural ». Mais, s'il y a terres agricoles, nous maintenons « terre agricole ». C'est la première chose.

Dernière chose, qui est fondamentale pour nous, les législateurs, c'est le dernier alinéa de l'article 13. Ici, ce que je veux dire, une loi ne peut pas renvoyer à une loi qui n'existe pas. Mais, une loi peu renvoyer à un décret pris en Conseil des ministres qui est un règlement. Et c'est là où je dis : là où, il est dit « les modalités et conditions d'identification et de classement ou de déclassement des terres agricoles et des terres à vocation agricole ainsi que les modalités de leur gestion, sont fixées

par les lois » là où il est mis « par les lois », il faut biffer cela, et vous dites « et fixés par un règlement ». Ou bien, par un décret pris en Conseil des ministres, parce que nous n'allons pas finir avec cette loi et maintenant courir, pour aller trouver un projet ou une proposition de loi qui organise ses formes...

En fait, c'est ce que je suis en train de dire, et je sais très bien que le président de la commission comprend ce que je veux dire. Mais, il est fatigué.

M. le président. Oui ! Député Dègla.

M. Benoît DEGLA. Je suis désolé d'aggraver encore la fatigue du président, Monsieur le président. Je dis bien que j'ai un problème de compréhension, mais la réponse qu'il a donnée, ne m'a pas du tout satisfait, parce qu'on emploie trois (3) terminologies pour désigner un même objet car j'ai relu.

A l'article 7, il s'agit des espaces agricoles, il est institué des schémas d'orientation agricole, à l'échelle nationale et des pôles de développement agricole qui constituent le cadre de référence

pour les actions de conservation, de préservations, d'exploitations rationnelles et d'utilisation optimale des espaces agricoles, dans le respect des potentialités naturelles de chaque territoire.

Article 8: « Les schémas d'orientation agricole, définissent les orientations fondamentales à moyens et long terme d'aménagement, d'exportation des espaces agricoles de manière à garantir un développement agricole intégré, harmonieux durable, au niveau national et de pôles de développement agricole ».

La même expression utilisée en haut, à l'article 7 parle bien de territoire, et dans le même contexte encore, on parle de pôle de développement. C'est tout mon problème. Je voudrais savoir, qu'est ce qu'il faut retenir. Pôle de développement, territoire, ou région.

M. le président. Je vous remercie.

M Barthélémy KASSA. Je voudrais vous prier... Moi, je trouve que les formulations ne souffrent de rien, mais peut-être que le gouvernement peut apporter la nuance espérée par mon collègue.

M. le président. Oui, Monsieur le ministre !

M. Gaston DOSSOUHOUI. D'abord par rapport aux terres agricoles, il faut considérer que les terres agricoles peuvent aussi bien inclure les terres en milieu rural, comme des terres en milieu urbain. Les terres à vocation agricole, peuvent se situer aussi en milieu urbain. C'est donc pourquoi la substitution d'office de tout ce qui est terres foncier rural en terres agricoles, aurait posé un problème.

En revanche, sur la question de région agricole, en vérité, si nous prenons le Plateau qui est un département, la première vocation que nous développons là, en termes de filières, c'est le palmier à huile et d'autres cultures. Donc, la ceinture du palmier à huile au Bénin pourrait dire que la région du Plateau est une région essentiellement basée sur la culture du palmier huile. Quand nous prenons les zones depuis Djidja jusqu'à la latitude de N'Dali, c'est la région destinée à la production d'ignames, des racines et tubercules. Et pourtant, cela n'a pas la configuration de l'agence territoriale du pôle 4. Donc, dans le concept, il

peut bien avoir des régions agricoles. Un peu comme ailleurs, on dit : « la zone cotonnière des Etats-Unis, la zone magnésicole, la zone ou la région agricole ». La région ne se cadre pas totalement avec le pôle de développement et progressivement, on peut aller à de nouveaux concepts de territorialisation, qui permettraient de tenir compte en fait d'une définition administrative de région. Mais pour le moment, en matière agricole, cela ne nous gêne pas, de trouver un ensemble de territoires homogènes appliqué à une ou certaines spéculations qui permettent d'avoir une lecture transversale de la politique à mener dans cette région.

M. le président. Voilà, quelques explications, Monsieur le président ! J'espère qu'elles pourraient satisfaire la curiosité des députés.

(Rire)

M Barthélémy KASSA. Peut-être, Monsieur le président ! Peut-être que cela satisfait la curiosité. Mais fondamentalement, les articles méritent d'être maintenus en l'état.

Mais, je n'étais pas revenu sur l'alinéa 2 de l'article 13. Ce que le collègue Ahouanvoébla a indiqué, est juste. Lorsque le mot « loi » vient ici, est-ce que le gouvernement pourrait nous dire s'il y a une loi qui fixe les modalités et conditions d'identifications de classement, de déclassement des terres agricoles ? S'il n'y a pas une loi qui existe, nous sommes obligés d'enlever le mot « loi ». Mais si c'est seulement les décrets et arrêtés, il n'y a pas de problème.

M. le président. Oui ! Monsieur le ministre !

M. Gaston DOSSOUHOU. Merci, Monsieur le président de l'Assemblée nationale ! L'Agence nationale de développement du foncier (ANDF) travaille sur un certain nombre de textes réglementaires. Et à ce niveau, la codification, le classement, le déclassement des terres obéissent à un certain nombre de textes auxquels on fait référence.

Maintenant, si ce ne sont pas des textes de loi, et que ce sont des dispositions administratives, en termes de décret à prendre, c'est encore plus simple. Donc, je ne

pense pas qu'au niveau du secteur agricole, nous allons courir après d'autres textes de loi pour légiférer en la matière. Mais, c'est le dispositif réglementaire existant au niveau de l'Agence nationale de développement du foncier qui va être utilisé à cet effet.

M. le président. Député Baba Moussa !

Mme Mariama BABA MOUSSA. J'ai suivi avec intérêt les discussions sur les termes « terre agricole », « foncier rural » où le collègue voulait qu'on remplace partout où on trouve « terre agricole » par « foncier rural ». Je voudrais attirer notre attention sur le fait que, dès qu'on dit « foncier », je vois déjà une organisation, je vois un titre de propriété existant. Donc, je voudrais que le ministre nous éclaire là-dessus, parce que quand on parle de foncier agricole, on parle d'un acte de propriété. Vous voyez ? Donc, là, il faut vraiment une précision pour qu'on ne soit pas en dehors du cadre, parce que quand on dit « foncier agricole », c'est un acte de propriété que les dispositions de la loi ont prévu entre les terres destinées à l'agriculture et une personne

dénommée son propriétaire. Et cette définition, il faut qu'on la recadre pour ne pas sortir et pour ne pas créer non plus de confusion.

M. le président. Je pense que nous allons rapidement évoluer, parce que je vois que les impôts rentrent en jeu. Il faut que nous évitions d'aller sur ce terrain, parce que, selon le paradigme, selon l'angle de traitement d'un dossier, la définition peut évoluer selon le contexte. Effectivement, lorsque nous allons au niveau du fisc, on parle de propriété foncière. En quelque sorte, c'est dans le cadre de la taxation, de l'enrôlement et de pouvoir adresser, étant donné qu'au niveau des impôts, et c'est un droit quérable. Donc, cela a une propriété foncière. Je pense qu'étant donné ici qu'on n'est pas dans ce cadre, c'est bien normal que nous spécifions pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Mais, je pourrais tout simplement dire, pour terminer, que nous allons faire l'effort de ne pas travailler comme si on était en commission et que nous sommes en plénière pour voter un projet de loi qui a été déjà discuté en commission, en présence du gouvernement, en présence des sachants et après un séminaire. Le séminaire était organisé pour éviter

ces genres de choses et je vois que c'est comme si le séminaire a été inutile. Donc, nous allons essayer d'intégrer tous ces paramètres. La commission a travaillé. Un séminaire a été organisé et nous revenons encore discuter comme si on était en commission. Vraiment, essayons d'être pragmatiques ! Que les amendements soient envoyés un peu avant et qu'on ne revienne pas nécessairement sur ces choses-là qui font croire que ce dossier n'avait pas été débattu en commission ni en atelier.

Voilà le petit commentaire que je voulais faire avant de laisser la parole au président de la commission pour qu'on évolue !

M. Barthélémy KASSA. Merci, Monsieur le président de l'Assemblée nationale pour votre coup de main, parce qu'on est dans des débats qui ne sont peut-être pas à leur place.

Par rapport à l'affaire de foncier agricole, le député Ahouanvoébla a demandé de remplacer partout où on trouve « foncier agricole » par « foncier rural ». C'est bien cela ? Je n'ai pas encore eu ce cas. Attendons quand j'aurai ce cas, on pourra voir quelle

est la formulation adéquate. Donc, la question « notion de foncier » et tout cela, attendons d'abord. Je n'ai pas encore eu le cas.

L'amendement sur le deuxième alinéa de l'article 13, c'est là où on était. Je vais retenir qu'on va enlever « loi », parce que « règlement » suffirait.

Et l'article 13, deuxième alinéa, se comporterait comme suit : « les modalités et conditions d'identification, de classement ou de déclassement des terres agricoles et des terres à vocation agricole, ainsi que les modalités de leur gestion, sont fixés par voie réglementaire ». C'est bon ?

M. le président. Au lieu de mettre « par loi »...

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Il faut mettre « par décret ».

M. le président. « Par décret » ?

M. Augustin AHOUANVOEBLA. A ce niveau, la loi n'intervient plus. Mais, Monsieur le président de

l'Assemblée nationale, ce ne sont pas des travaux en commission. Je vous prie d'accepter que les quelques coquilles que nous avons pour améliorer le texte, qu'on puisse les faire, parce que tout à l'heure, il a dit qu'il n'a pas trouvé « foncier agricole » quelque part. Les articles 11, 12 et 13 portent déjà la notion de « foncier agricole ». C'est dans les articles que je viens de citer. Donc, c'est de remplacer partout où on trouve « foncier agricole » par « foncier rural ». Parce qu'après, il y a la notion des propriétés du foncier agricole et cette notion nous amène à payer directement. Quand nous allons progresser, nous allons le trouver. Or, « le foncier rural » est une autre notion carrément en matière d'agriculture. Je sais que vous avez aussi des domaines que vous exploitez, mais c'est cela.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, ces amendements sont rejetés.

M. le président. Le deuxième paragraphe de l'article 13 a été amendé en remplaçant « loi » par « décret » ou « voie réglementaire ». C'est « décret » ou « voie

réglementaire » ? Qu'est-ce qu'on prend ?

M. Barthélémy KASSA. « Voie réglementaire » !

M. le président. Par « voie réglementaire » ! Donc sur ce, je voudrais demander qui sont ceux qui sont pour le chapitre 2 ?

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Chapitre 3 ! Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(Donne lecture du chapitre 3).

M. le président. Qui sont ceux qui voudraient intervenir, par la gauche ?

(Inscription des intervenants).

M. le président. Donnez la parole aux inscrits.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Dègla !

M. Benoît DEGLA. J'espère que cette fois-ci au moins, le gouverneur prendra en compte ma préoccupation. A l'article 37, c'est écrit en gras : « les groupes déclarés vulnérables ». C'est apparu comme cela, de nulle part, et on n'a pas défini ce que c'est. Je voudrais savoir quels sont les groupes vulnérables qui bénéficient quand-même de certaines préférences.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Baba Moussa !

Mme Mariama BABA MOUSSA. J'ai quelques inquiétudes et préoccupations et je voudrais être éclairée par le ministre. Lorsque j'ai suivi de bout en bout, on commence par s'inquiéter. On se dit : où est-ce que nous allons là ? Est-ce que

toutes les terres béninoises vont devenir les propriétés de l'Etat ? Je voudrais savoir là où nous allons. Parce que quand on va dans l'historique des terres au Bénin, je fais allusion à la loi n°60-20, n°65-25, quand on suit le processus jusqu'à l'avènement de l'ANDF et quand on suit ce document que nous avons la volonté de voter, mais nous voulons comprendre pour que demain qu'on ne nous traite pas vraiment de complices ou de quoi que ce soit, je voudrais demander au ministre, il y avait une dualité au Bénin, il y a la loi qui était traditionnelle, je veux dire le coutumier, la loi coutumière sur les terres, il y a la loi moderne. Aujourd'hui, que voulons-nous ? Sommes-nous en train d'aller vers "la terre appartient à l'Etat" ? Dans d'autres législations, la terre appartient à l'Etat. Je voudrais, de façon simple, que le ministre nous explique si nous allons vers la mutualisation, vers une loi qui dit : « la terre appartient à l'Etat », pour que dorénavant, on sache que cette loi, quand vous avez une terre et dès qu'on découvre le pétrole, il y a la possibilité de vous exproprier. Il n'y a pas de possibilité, la terre appartient à l'Etat. Je veux être honnête envers moi-même. Il y a d'autres questions que j'aurais voulu poser mais j'avoue, je préfère me

taire et aller jusqu'à la suite et voir vraiment là où nous voulons aller.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Sounon Bouko !

M. Bio SOUNON BOUKO. C'est au niveau de l'article 22. On dit : « l'Etat, en concertation avec les collectivités territoriales et la profession agricole ... ». Je crois que cela doit être plutôt « avec les organisations professionnelles agricoles ». Il y en a partout comme cela au niveau des articles 47 et 49.

M. Délonix KOGBLEVI. Président Ahonoukoun !

M. Marcellin AHONOUKOUN. Ma préoccupation est à l'article 18. « L'Etat crée, sur les marchés de produits agricoles, des observatoires qui sont gérés par les familles d'acteurs des secteurs publics et privés, des filières concernées ». Cela me paraît flou. J'ai besoin d'explication. Ces observatoires-là, vous avez un exemple ? Les familles ! Qui sont ces familles-là ?

Je demande de quel observatoire on parle ? De quelle famille on parle ?

Les observateurs vont gérer quoi ? C'est l'immixtion de l'Etat dans le secteur agricole reconnu privé ? Vraiment, j'ai besoin d'explications. Cela me paraît flou.

Je reprends. A l'article 18 : « L'Etat crée sur le marché de produits agricoles des observatoires qui sont générés par les familles d'acteurs des secteurs publics et privés des filières concernées ».

Vraiment flou ! J'ai besoin d'explications. Ces observatoires-là, vous avez un exemple ? Qui sont ces familles-là ? Le public ? Le privé ? Tout un mélange ? Je ne sais pas. Il faudra qu'on m'éclaircisse un peu. Sinon, je ne me retrouve pas à travers l'article 18.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Médéwanou !

M. Ernest MEDEWANOU. J'interviens sur l'article 37, alinéa 2.

Je pense que le ministre a déjà abordé cela. On dit qu'il faut prioriser les personnes vulnérables. Vulnérables par rapport à quoi ? Est-

ce un handicapé ? Est-ce un vieillard qui ne peut plus exploiter les terres, c'est cela ? Je voudrais qu'on précise. Je cite : « Des préférences sont accordées aux groupes valides déclarés vulnérables. »

Article 37 alinéa 2 : « Des préférences sont accordées aux groupes valides déclarés vulnérables », c'est-à-dire, capables d'exploiter les terres.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste, Monsieur le président !

M. le président. D'accord ! Merci !

Monsieur le président de la commission !

M. Barthélémy KASSA. A l'article 37, nous y sommes d'ailleurs, le groupe de mots, « groupes déclarés vulnérables », si vous voyez dans la colonne de gauche, c'était pour remplacer cette énumération-là pour ne pas que d'autres estiment une stigmatisation. On a trouvé un mot qui pourra être opérationnalisé en temps opportun par les acteurs.

Donc, c'est un mot qui remplace l'étape ... C'était dit : « Des

préférences sont accordées aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux groupes déclarés vulnérables ». On a enlevé les femmes, les jeunes, les personnes handicapées pour qu'on ne pense pas à une stigmatisation. En disant déjà « aux groupes déclarés vulnérables », en opérationnalisant, on peut mettre dedans ceux qu'on estime être lésés dans l'accès au patrimoine foncier. C'est pour cela qu'on a préféré cette expression.

Vous pensez qu'on va augmenter le mot « valide ». Remplacer par... Dire : « Des préférences sont accordées aux groupes valides déclarés vulnérables ». On ne va pas remettre ... On parle du métier agricole. Si quelqu'un n'est pas dans le secteur, on ne pas aller lui concéder une parcelle. Il faut bien qu'il soit apte à produire. C'est sous-entendu cela.

Je crois que maintenant, le collègue Dègla a eu satisfaction parce que c'est bien précis.

Par rapport à notre collègue Baba Moussa, c'est une question qui me dépasse. Si vous autorisez à ce que le ministre nous parle de la philosophie du devenir de nos terres, cela est votre autorité. La commission ne devrait pas dire mot.

Par rapport au collègue Sounon Bouko, oui, nous souscrivons à son observation, à son amendement à l'article 22 : « L'Etat, en concertation avec les collectivités territoriales et la profession agricole... ».

C'est vrai que lorsqu'on est dans la pratique du métier, c'est facile d'accepter l'expression comme cela. Mais pour être plus clair, cela ne gêne pas de mettre « les professionnels du secteur agricole ». C'est de ceux-là qu'il s'agit.

« L'Etat, en concertation avec les collectivités territoriales et les professionnels du secteur agricole, fixe les textes réglementant le fonctionnement des marchés ».

C'est bien cela votre amendement ?

(Remue-ménage)

M. le président. Prenez le microphone !

M. Bio SOUNON BOUKO. « Les organisations professionnelles agricoles ».

M. Barthélémy KASSA. Oui !

Il n'y a aucun problème ?

M. Bio SOUNON BOUKO. Oui !

M. Barthélémy KASSA. Par « les organisations professionnelles agricoles ».

M. Bio SOUNON BOUKO. Oui !

M. Barthélémy KASSA. Donc, « les collectivités territoriales et les organisations professionnelles agricoles ». Le reste est maintenu. Vous nous direz tous les autres articles dans lesquels il faut reformuler ainsi si vous les avez relevés. Vous le faites par écrit, très rapidement, s'il vous plaît !

Donc, Monsieur le président, si vous êtes d'accord, c'est que partout où on va trouver dans ce chapitre, « la profession agricole » dans ce cadre de formulation, qu'il soit remplacé par les « organisations professionnelles agricoles ».

Par rapport à la préoccupation du député Ahonoukoun aussi à l'article

18, pour moi, cela s'entend clairement : « Créer les observatoires qui sont gérés par des familles d'acteurs du secteur... ». Cela se comprend facilement quand on est du secteur. C'est un langage professionnel. Et comme l'a dit le président de l'Assemblée nationale tantôt, cela ne serait appliqué que dans ce cadre-là. Le gouvernement peut encore expliquer pour que cela soit plus accessible. Mais en termes de formulation, on la maintiendrait, parce que ceux qui sont chargés de l'appliquer savent bien...

Non ! Le gouvernement va vous expliquer.

M. Marcellin AHONOUKOUN. D'accord ! « Famille d'acteurs » ! Pas « famille génétique » ! Je sais.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, je pensais que j'ai pour le moment la parole ?

M. le président. Oui ! C'est vous seul qui avez la parole.

M. Barthélémy KASSA. Mais je ne comprends pas cette perturbation douanière ?

(Rires des députés)

Bon ! A l'article 37, concernant la préoccupation du collègue Médéwanou, c'est déjà réglé.

M. le président. D'accord ! Nous allons peut-être demander au gouvernement qui conduit la politique de l'Etat en matière des terres. S'il y a une philosophie derrière, qui prête à comprendre que les terres veulent appartenir désormais à l'Etat quand bien-même toutes les terres appartiennent à l'Etat.

Est-ce qu'il y a une disposition légale qui indique que les terres appartiennent à l'Etat de façon légale ? Ou bien c'est juste une compréhension de la chose ?

Merci, monsieur le ministre de prendre la parole !

M. Gaston DOSSOUHOUI. Merci, Monsieur le président de l'Assemblée nationale !

M. le président. Par rapport à la loi coutumière !

M. Gaston DOSSOUHOUI. Oui ! Avec votre permission : l'observatoire des marchés ...

M. le président. Qui concerne ?

M. Gaston DOSSOUHOUI. L'observatoire des marchés et son modèle de gestion ! Cela a été demandé tout à l'heure.

Au fait, quand nous prenons un marché céréalier, pour que cela se conduise bien, il faut jouer la transparence sur le marché. On peut y amener des enquêteurs de prix qui disent combien coûte le maïs par sac, si c'est l'unité de mesure, combien il est au kilogramme ou quelle bassine ?

On renseigne sur la manière dont le marché est fréquenté. Les acteurs qui sont là, nationaux ou étrangers et peut-être quantifier les volumes qui

font objet de transactions ce jour de marché.

Cela n'est pas une question de l'Etat. L'Etat aide à ce que les acteurs fassent la transparence et qu'ils se les communiquent.

Et lorsque nous voyons la tendance des prix, par exemple sur un marché comme Malanville, deux fois, on sent si la tendance est baissière ou haussière.

En ce moment, les acteurs se décident de faire venir ou non le produit sur le marché. Parce que, souvent même, vous constatez que des produits coûtent moins chers à Cotonou, qu'à Parakou ou à Djougou, par effets de concentration. C'est tout cela que l'observatoire essaye de décanter pour permettre à chacun de se fixer par rapport aux lieux où il faut aller s'approvisionner, aux modalités d'approvisionner le marché et autres choses.

Concernant les terres. La question de terre est une question trop sensible pour le béninois et on l'aborde avec beaucoup de délicatesse. A l'heure où nous parlons, il n'y a pas de texte réglementaire pris pour dire que désormais toutes les terres rurales deviennent propriété de l'Etat.

Encore que, et vous l'avez bien dit, quand on a une colline quelque part, quand on a une galerie forestière, quand on a une vallée, quand on a des bas-fonds, cela ne peut jamais être propriété privée.

Mais, ce vers quoi on tend aujourd'hui dans une agriculture intensive, si nous voulons investir, si l'Etat veut créer beaucoup de cautions favorables pour que les gens accèdent à une propriété aménagée, structurée, il faut bien que ces domaines-là rentrent dans le patrimoine de l'Etat, qui décide de les concéder aux utilisateurs. C'est tout. Point de panique !

Et pour les gens qui exploitent déjà des domaines, que nous voulons sécuriser, surtout pour l'élevage, on a tout inventé dans les régions pour créer la peur et la zizanie. Il n'en est pas question.

Mais c'est encore les législateurs, ici, qui trouveront que le foncier rural aura désormais tel statut. Ce n'est pas l'Etat qui va décréter. Cela au moins, j'en suis sûr.

Et au jour d'aujourd'hui, cohabitent aisément, le code familial traditionnel avec le code légal administratif pour gérer la question du foncier. C'est à nous de voir si

cette dichotomie est gérable tout le temps.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, l'histoire est têtue. Nous avons été colonisés par les mêmes personnes. Jusqu'en 1960, quand nous avons eu les indépendances, ce sont ceux qui ont entouré les colons en ce moment-là qui ont légiféré pour dire que la propriété foncière doit être tel et tel statut. Sous le même colon en Côte-d'Ivoire, les terres appartiennent à l'Etat. Sous le même colon au Bénin, la terre appartient aux privés. Jusqu'à ce moment, on n'a pas révisé.

M. le président. D'accord ! La commission a le dernier mot.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, c'était une question philosophique.

(Rires des députés)

Cela ne concernait pas du tout le texte en cours d'étude. Je pense que c'était pour nourrir la curiosité de notre collègue que vous avez bien

voulu donner la parole au ministre pour se prononcer là-dessus. Sinon que les amendements qui ont été retenus, ont été déjà indiqués.

L'explication a été donnée à l'article 37 aux collègues Dègla et Médéwanou.

A l'article 22, l'amendement du collègue Sounon Bouko a été accepté. C'est bien cela, Monsieur le président.

M. le président. D'accord !

M. Barthélémy KASSA. Et on s'en est arrêté là. Je vous remercie. Mais je vous ai balancé un mot quand-même, Monsieur le président.

M. le président. Oui ! Bien sûr !

Sous réserve de ces amendements, qui sont ceux qui sont pour le chapitre 3 ?...

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Avant de poursuivre, nous allons revenir au chapitre 2 où le président, dans toute sa souveraineté, est revenu sur l'amendement qui était porté à l'article 13, au dernier alinéa. Nous avons accepté qu'il faille remplacer "loi" par "voie réglementaire". Le président de la commission est revenu sur cet amendement et a décidé que nous retenions ce qui est écrit dans le texte. Donc l'amendement est rejeté.

Puisque nous avons déjà voté, nous revenons dessus pour voter cela en seconde lecture, sur la base de ce que nous retenons désormais à l'article 13, que « les modalités et conditions d'identification et de classement ou de déclassement des terres agricoles et des terres à vocation agricole, ainsi que les modalités de leur gestion sont fixées par les lois et règlements ».

Donc, sur la base de ce que rien n'a changé, qui sont ceux qui sont pour le chapitre 2 ?...

Le chapitre 2 est adopté en seconde lecture à l'unanimité des députés présents et représentés.

On passe au chapitre 4.

Rapporteur !

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(Donne lecture du rapport).

M. le président. Intervenants ?

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Député Anani !

M. Joseph ANANI. Je voudrais suggérer à l'article 76, "les chambres d'agriculture et la chambre nationale d'agriculture sont régies par une loi spécifique". C'est mis là "une loi spécifique". Je suggère qu'on mette des dispositions spécifiques au niveau de l'article 76.

A l'article 77, il est mis : « Il est institué un Conseil national d'orientation ».

Je me rappelle qu'à l'une de nos études ici, cette formulation a été amendée tel qu'il suit : « L'État crée un organe dénommé : Conseil national d'orientation ». C'est cette suggestion que je voudrais formuler à l'endroit de la commission.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Sokpoékpé !

M. SOKPOEKPE Nathanaël.
Article 81 : « Il est institué une journée dénommée : journée de l'agriculteur, qui se tient tous les trois (3) ans ».

Je voudrais porter un amendement sur cet article pour demander de ramener cela à chaque année. « Il est institué une journée dénommée : journée de l'agriculteur, qui se tient chaque année ». Histoire de permettre aux agriculteurs de se retrouver chaque année et évaluer. Sinon, je ne sais pas dans quelle intention cela a été mis.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste, Monsieur le président !

M. le président. Monsieur le président !

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, le collègue Anani a fait une suggestion à l'article 76. J'étais tenté d'accepter. Mais avec le recul

que je viens de faire, parce que nous savons qu'il y a des lois qui existent et qui réglementent le secteur, je pense qu'en étant précis, en disant « loi spécifique », ce n'est pas mauvais. Les chambres d'agriculture et la chambre nationale d'agriculture sont régies par des dispositions spécifiques. Mais on sait très bien ici qu'il y a une loi mère qui régit ces deux (2) institutions. Il vaut mieux alors, comme la loi existe et on le sait, qu'on maintienne « loi spécifique ».

À l'article 77, son amendement est forcément pris en compte. « L'Etat crée un organe dénommé : Conseil national d'orientation ».

A l'article 81, Monsieur le Président, vous avez dit tantôt que ce n'était pas préférable qu'on fasse comme si on retournait en commission. L'article initial, c'était deux (2) ans. En commission, on a discuté. On s'est dit que tout ce qui est nécessaire à l'organisation d'une telle journée, sans suffocation du système, mériterait de porter de deux (2) à trois (3) ans. Donc, on veut bien nous en tenir à cet amendement de trois (3) ans au lieu de reculer à un an.

M. le président. Est-ce que le gouvernement veut dire quelque chose ?

M. Gaston DOSSOUHOUI.
Monsieur le président de l'Assemblée nationale, la question de la périodicité permet d'évaluer et d'apprécier une politique. Si cela pouvait être accepté, ce serait bien. Le reste, non ? On maintient en l'état ce qui a été dit. Soit les trois (03) ans puisque cela a été amendé de deux (02) à trois (03) ans en commission. Nous n'avons pas de problème avec le reste, Monsieur le président.

M. le président. Merci! Monsieur le président, veuillez récapituler.

M. Barthélémy KASSA.
L'amendement du collègue Anani est accepté à l'article 77."L'Etat crée un organe dénommé : conseil national d'orientation".

L'amendement du député Sokpoékpé est rejeté. "Il est institué une journée dénommée : journée de l'agriculteur, qui se tient tous les trois (3) ans". Ce n'est pas la peine d'aller encore dans les commentaires...

M. le président. Non, ça va !

Sous réserve de ces amendements acceptés et rejetés, qui sont ceux qui sont pour ?...

Alors, le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

Chapitre 5, Rapporteur !

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(Donne lecture du rapport).

(Liste des intervenants)

M. le président. Député Anani !

M. Joseph ANANI. Je suis à l'article 94. Comme tout à l'heure, je suggère "l'Etat crée" au lieu de "il est créé".

M. le président. Est-ce qu'il y a d'autres ? Bon ! Président !

M. Barthélémy KASSA. Merci beaucoup Monsieur le président de l'Assemblée nationale. J'ai failli dire président de la République. Amen, Monsieur le président !

(Rires)

Article 94, je vais rejeter cet amendement parce qu'en réalité, même celui qu'on vient d'adopter, je vais y réfléchir. La logique dans laquelle les motifs pour lesquels on dit que « l'Etat crée », par rapport à « il est créé », ce sont les obligations qui vont impacter le budget. C'est pour cela que la Cour constitutionnelle avait suggéré de laisser la latitude à l'Etat de créer. Ici, il s'agit d'un dispositif dénommé : système national de conseil agricole. C'est un dispositif et nous pouvons le créer. La loi peut le créer ici. C'est comme le Conseil d'orientation, c'est un conseil. L'Etat n'a aucune obligation financière dans ce cadre. Donc, c'est lorsqu'il s'agissait plutôt de la création d'un Fonds d'électrification rurale, fonds de ceci et cela, que la Cour constitutionnelle s'était prononcée et on se conforme.

Monsieur le président, je ne trouve vraiment pas pertinent qu'il soit dit

ici "l'Etat crée un dispositif dénommé : système national du conseil agricole". Je ne trouve pas cela pertinent. Pour moi, « il est créé un dispositif dénommé : Système national de conseil agricole » n'aurait violé en rien le principe constitutionnel.

M. le président. Gouvernement, avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Gaston DOSSOUHOUI. Non, Monsieur le président de l'Assemblée nationale !

Les acteurs qui doivent créer, en l'occurrence le Conseil national, le Système national de conseil agricole, n'est pas une activité exclusive de l'Etat.

M. le président. Oui, mais qui va le créer ?

M. Gaston DOSSOUHOUI. L'Etat coordonne. Actuellement, un dispositif de conseil agricole existe au niveau central et permet de faire l'appui au niveau déconcentré pour que les techniciens et le secteur privé viennent administrer le conseil.

Donc l'appui-conseil sous l'autorité d'une structure faîtière.

M. le président. Qu'est-ce qui nous prouve que ces créations ne vont pas engendrer des charges ? Qu'est-ce qui nous prouve et nous rassure que si la loi devait créer, que cela ne va pas entraîner de charges ? Et dans ce cas, si cela doit créer des charges, il faudrait que ce soit l'Etat qui crée.

M. Gaston DOSSOUHOUI. Pour l'heure, ce n'est pas un problème pour l'Etat de s'impliquer dans la création d'un système de conseil agricole.

M. le président. Il vaut mieux qu'on soit prévoyant.

M. Gaston DOSSOUHOUI. Je confirme que ce n'est pas une activité exclusive de l'Etat. Si la haute juridiction demande à ce que l'Etat prenne la charge de créer, c'est avec beaucoup d'habileté et d'engouement que ce sera créé. D'ailleurs, ça existe.

M. le président. Voilà ! Bon, moi j'ai juste essayé de faire un éclairage et par rapport à la question...

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président ?

M. le président. Oui, président !

M. Barthélémy KASSA. Je note votre effort d'éclairage. Mais ici, ce qui a vraiment sauté à l'œil, c'est que c'est un dispositif qui est créé et il est dénommé : Système national de conseil agricole. C'est juste un dispositif. Ce n'est pas une structure qui est créée. C'est pour cela qu'il serait évident que la mise en œuvre du dispositif ne violerait pas ce principe constitutionnel.

M. le président. Non, vous êtes souverains. La commission est souveraine.

M. Barthélémy KASSA. Nous vous remercions, Monsieur le président.

M. le président. D'accord, je ne reviens pas sur ce qui a été fait tout à l'heure.

Sur ce, qui sont ceux qui sont pour le chapitre 5 ?...

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

Chapitre 6 !

M. Augustin AHOUANVOEBLA.
Monsieur le président !

M. le président. Non ! Vous n'étiez pas là quand on a discuté. On a fini la discussion quand vous rentriez. Donc, vous n'avez pas suivi. Mais non, j'ai vu. Il est rentré en levant la main.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, nous vous félicitons pour le respect permanent de vos principes qui sont des principes de bon fonctionnement et des principes républicains.

(Rires)

M. le président. Rapporteur, vous avez la parole.

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(Donne lecture du chapitre 6 du projet de loi).

M. le président. Intervenants ?

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Pas d'intervenant, Monsieur le président !

M. le président. Qui sont ceux qui sont pour ? Ou bien voulez-vous ajouter quelque chose, président ?

Qui sont ceux qui sont pour ?...

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Chapitre 7, rapporteur !

M. Yacoubou OROU SE GUENE.
(Donne lecture du chapitre 7 du
projet de loi).

M. le président. Merci ! Par ma
droite ?

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Pas
d'intervenant, Monsieur le
président !

M. le président. Merci ! Président,
avez-vous quelque chose à dire ?

M. Barthélémy KASSA. Non,
Monsieur le président !

M. le président. D'accord !

Sur ce, qui sont ceux qui sont pour le
chapitre 7 ?...

Le chapitre 7 est adopté à
l'unanimité des députés présents et
représentés.

(Coups de maillet)

Chapitre 8, rapporteur !

M. Yacoubou OROU SE GUENE,
(Donne lecture des dispositions du
chapitre 8 du projet de loi).

M. le président. Inscriptions ?

(Inscription des intervenants)

M. Délonix KOGBLEVI. Pas
d'intervenant, Monsieur le
président !

M. le président. Sur ce, qui sont
ceux qui sont pour le chapitre
VIII ?...

Le chapitre 8 traitant des
dispositions finales est adopté à

l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Nous allons procéder au vote de l'ensemble du texte.

Qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance de ce jour, mardi 21 juin 2022, la loi n°2022-14 portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin, à l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Est-ce qu'il y en a qui veulent faire une explication de vote ?

(Aucune réaction dans la salle).

Voilà ! Nous venons d'épuiser le premier point de l'ordre du jour. Nous voudrions prier le président et

son rapporteur à rejoindre leurs places respectives.

M. Barthélémy KASSA. Président !
On voulait d'abord vous remercier pour cet élan de gouvernance de notre parlement et, en particulier, de la conduite des travaux de ce jour.

Malgré les conditions qui ne sont pas habituelles à notre niveau, votre encadrement nous a permis d'arriver au bout de ce texte-là. J'exprime toute ma satisfaction à votre égard et à l'endroit des collègues.

Je vous remercie, Monsieur le président.

(Rires des députés)

M. le président. Et pourtant, il ne se porte pas bien. Et pour le libérer encore, il ne veut pas partir.

Avant d'aborder le second point à l'ordre du jour, la route est encore un peu longue, nous allons prendre l'eau de la route avant de continuer le chemin. Pour prendre l'eau de la route, ce sont ceux qui ont travaillé. Après l'effort, le réconfort, dit-on.

Donc, c'est ceux qui sont restés à l'intérieur ici et ceux qui sont à la direction de la communication, qui ont assuré la retransmission en direct de notre séance qui sont priés d'aller prendre l'eau de la route avant que nous ne continuions.

Donc, la séance est suspendue pour trente minutes. Elle sera reprise à 16 heures.

(La séance est suspendue à quinze heures vingt-quatre).

(Coups de maillet)

* * *

* *

*

(La séance est reprise à seize heures trente-trois).

(Coups de maillet)

M. le président. La séance est reprise.

Nous allons passer au second point de l'ordre du jour.

Alors, c'est l'examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord de prêt signé le 12 février 2021 entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de sédentarisation des troupeaux, de ruminants en République du Bénin (ProSeR, phase 1). Ce dossier a été affecté à la commission des finances et des échanges. Si le président est là, qu'il se présente à la tribune avec son rapporteur.

M. Gérard GBENONCHI, président de la commission des finances et des échanges. Le rapporteur n'est pas là.

M. le président. Rapporteur ad hoc !
Le président est en place ?

M. Gérard GBENONCHI. Oui, Monsieur le président !

M. le président. Vous avez la parole !

Examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord de prêt signé le 12 février 2021 entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants en République du Bénin (ProSeR, phase 1).

M. Gérard GBENONCHI. Conformément à l'article 145 nouveau alinéa 2 de la constitution du 11 décembre 1990, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 7 novembre 2019 ; et à titre de compte rendu à l'Assemblée nationale, le gouvernement a par décret 2021-185 du 5 mai 2021 transmis à l'Assemblée nationale, le projet de loi portant ratification de l'accord de prêt dans le cadre du financement partiel du projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants en République du Bénin (ProSeR, phase 1).

Vous avez naturellement saisi la commission des finances et des échanges de ce dossier, quant au

fond et la commission du plan, de l'équipement et de la production, pour avis. Les deux commissions ont travaillé conjointement le jeudi 02 juin 2022 au palais des gouverneurs, ici et les travaux ont été sanctionnés par le rapport bipartite, ou bien, le rapport s'articule autour de deux points à savoir : la synthèse du décret et le déroulement des travaux en commission.

Donc, je vais présenter la synthèse du décret, puis vous suggérer après, de passer la parole au rapporteur pour nous présenter le déroulement des travaux en commission et l'avis de la commission.

Monsieur le président, il faut dire que la sédentarisation des troupeaux de ruminants en République du Bénin découle du Plan stratégique du développement du secteur agricole (PSDSA 2017-2025).

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'atteinte des objectifs du programme d'actions du gouvernement, 2016-2021 qui consiste à créer des pôles régionaux de développement agricole et promouvoir les filières agricoles phares (FAR).

L'objectif de ce projet, c'est de sédentariser les troupeaux de ruminants en République du Bénin.

Cela s'inscrit, comme je l'avais dit, dans l'atteinte des objectifs du programme d'actions du gouvernement.

De façon spécifique, il faut dire que ce projet vise :

- le renforcement de sept (7) fermes pilotes privées sur cent-quarante (140) hectares à raison de vingt (20) hectares par ferme ;
- la mise en place de deux banques semencières de dix (10) hectares chacune, à Boko et à Sémiondji ;
- et l'appui à vingt (20) promoteurs, pour la production de fourrage à but commercial.

Les composantes du projet !

Il faut dire que le projet s'articule autour de six (6) composantes à savoir :

- les études pour cent quarante cinq millions (145.000.000) ;
- la rationalisation de la gestion de l'espace pastoral pour quatre milliards deux cent cinquante-neuf millions (4.259.000.000) ;
- l'amélioration de la production bovine et ovine pour trois milliards cent

soixante-deux millions (3.162.000.000) ;

- l'appui à la mise en marché des produits d'élevage pour cinq cent quinze millions (515.000.000) ;
- la composante 5 porte sur le genre et l'environnement, pour deux milliards neuf cent quarante-six millions (2.946.000.000) de francs CFA ;
- la composante 6, la coordination et la gestion du projet pour un milliard six cent trente-trois millions (1.633.000.000) de francs CFA.

Pour ce projet, les imprévus tournent autour de neuf cent quatre vingt-sept millions (987.000.000) de francs CFA. Donc, le coût total du projet est de treize milliards six cent quarante-cinq millions (13.645.000.000) répartis comme suit :

- un prêt BOAD de dix milliards (10.000.000.000) ;
- et la contribution du budget national pour trois milliards six cent quarante-sept millions (3.647.000.000).

Donc, le prêt BOAD est à maturité de douze ans, dont trois ans de différé en capital et remboursable

semestriellement les 31 janvier et le 31 juillet au taux de 5,68% l'an.

Alors, quel est l'intérêt pour le Bénin de ratifier cet accord ?

Il faut dire que la réalisation de ce projet contribuera à :

- la sécurisation de cinquante-sept mille (57.000) hectares de terres au profit des éleveurs et agro-éleveurs pour la production fourragère ;
- l'installation d'un campement pilote pastoral et le renforcement de cent vingt-six (126) campements d'éleveurs ;
- la promotion des unités industrielles au renforcement des capacités des éleveurs pour la conservation du fourrage ;
- ainsi que la mise à leur profit de kits de production.

Donc, ce projet favorisera la création de mille sept cent quatre-vingt (1.780) emplois directs pour les jeunes et les femmes et trois mille sept-cents (3.700) emplois indirects et induits.

Merci, Monsieur le président !

Veuillez passer la parole au rapporteur pour la suite.

M. le président. Madame la rapporteur, vous avez la parole !

Mme Mariama BABA MOUSSA. *(Donne lecture du déroulement des travaux en commission et l'avis de la commission).*

M. le président. Comme l'a dit le président de la commission, ils ont travaillé ensemble, nous allons passer directement aux générales pour recueillir les préoccupations des députés par rapport à cette ratification.

(Inscription des intervenants)

M. le président. Monsieur le deuxième secrétaire parlementaire, passez la parole aux inscrits.

M. Délonix KOGBLEVI. Merci, Monsieur le président. Député Sina !

M. Idrissou SINA OUNINGUI. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je voudrais

saluer l'étude de ce document et, du coup, saluer le gouvernement, également le ministre et ses collaborateurs, enfin la commission. Monsieur le président, c'est un bon document comme nous l'avons souvent eu ici. Mais avant de faire mes commentaires, Monsieur le président, je voudrais dire qu'à mon avis ce n'est pas seulement les troupeaux de ruminants qu'il faut sédentariser, mais il faut sédentariser aussi toutes les exploitations agricoles dans notre pays. C'est de cela qu'il s'agit. Moi, je crois que, pour nous tous qui avons eu la chance d'étudier à l'extérieur, nous avons vu des paysans et des producteurs qui sont installés sur des espaces pendant deux cents, trois cents ans. Et c'est justement parce que nous avons une agriculture itinérante qui se déplace presque tous les cinq ans qui nous amène à ces problèmes de transhumance aujourd'hui que nous parlons. Parce qu'on ne respecte pas les couloirs de passage, on ne respecte pas les zones de pâturage, on met les cultures à tous les niveaux, ce qui fait que les éleveurs peulhs ne savent plus à quel saint se vouer. Et c'est cela qui amène des fois ces conflits-là.

Alors, je suis heureux, Monsieur le président, comme je le disais tantôt, que ce document soit arrivé et je dis qu'il faudrait que les réflexions

aillent dans ce sens-là pour savoir que, progressivement, nous voyons comment nous allons arriver à faire en sorte que nous ayons des exploitations familiales marchandes qui soient fixées quelque part et qui travaillent. Je crois qu'avec les nouvelles technologies, les intrants et autres, nous pouvons y arriver parce que cela se passe ainsi ailleurs.

Alors, par rapport au projet qui est à l'étude ici, je crois que c'est une bonne chose pour ma part et pour deux raisons essentielles. Je ne vais plus revenir sur tout ce que nous avons dit par rapport aux conflits avec leurs lots de morts ici et là, je crois que c'est évident. Alors, si je le dis, et si je fais ce commentaire, c'est parce que moi, je sors d'une zone qui est la deuxième zone de production d'élevage en dehors du coton. Banikoara est la deuxième zone de production d'élevage.

Alors, Monsieur le président, ce projet va nous permettre de régler beaucoup de problèmes. Le premier problème, c'est que lorsque vous êtes sur les voies, dans les campagnes, et vous voyez les enfants, les filles et les garçons qui sont derrière les troupeaux, exposés à beaucoup de choses: la morsure des serpents, l'attaque des animaux, sous la pluie, sous le soleil; cela fait pitié. Et je crois qu'avec ce projet,

comme les troupeaux seront sédentarisés, nous allons sortir de cette situation. Je crois que c'est extrêmement implorant.

Le deuxième intérêt, à mon niveau, Monsieur le président, si vous faites la carte des taux de scolarisation dans notre pays, vous verrez les zones de productions cotonnières, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de productions à grande échelle de coton sans l'attelage, sans la culture attelée. Et qui dit culture attelée dit forcément les bœufs. Et qui dit les bœufs, ce sont les enfants qui sont derrière eux. Alors, ces enfants, lorsqu'on les dégage pour suivre les troupeaux comme les peulhs, les gens ne vont pas à l'école. Ce qui fait que mon département, l'Alibori, est le dernier en matière de scolarisation. Je crois que l'arrivée de ce projet permet de régler ce problème et c'est en cela, Monsieur le président, que je dis encore une fois, si ce projet arrive à prendre, je crois que cela va dégager ces enfants-là, filles comme garçons, pour les mettre désormais à l'école, car les troupeaux seront parqués quelque part, avec toutes les infrastructures qu'il faut pour ce projet à savoir: les points d'eau, les forages qui vont permettre aux animaux de s'alimenter. Je crois que ce serait une très bonne chose.

Monsieur le président, je voudrais finir en invitant mes collègues qui sont ici, à s'associer à moi pour faire en sorte que ce projet puisse voir le jour par la ratification que nous allons faire ici.

Je vous remercie beaucoup.

M. Délonix KOGBLEVI. Député
Mama Sanni !

M. Sanni MAMA. Je voudrais d'abord remercier la commission pour le travail qui a été fait par rapport aux différentes questions posées par les collègues, membres de cette commission-là. Cela a pris en compte plusieurs de mes préoccupations.

Mais, je voudrais demander au gouvernement, ici et maintenant, pour savoir, parce que j'ai vu qu'on a retenu deux (2) grandes banques semencières comme pilotes qui doivent produire les fourrages de dix (10) hectares chacune. C'est bien. Il en est ainsi de l'appui à vingt (20) promoteurs pour la production de fourrages à but commercial. Mon inquiétude à ce niveau, c'est que le ministre est bien placé pour savoir le volume du cheptel que nous avons au Bénin. Est-ce juste vingt

promoteurs pour produire de fourrages pour ce nombre de cheptels ? Est-ce qu'ils pourront couvrir ? C'est là mon inquiétude.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Aden Houessou !

M. Léon ADEN HOUESSO. Je m'en voudrais de ne pas remercier aussi le gouvernement par rapport à ce projet qui est un projet salvateur pour régler le problème de transhumance dans notre pays. Mais, je suis un peu perplexe par rapport à certaines situations. Quand on a listé les campements pastoraux à renforcer, je n'ai pas vu la zone de Bopa et de Tchi qui sont traversées par le fleuve Couffo, où il y a la vallée qui offre la prairie pour nourrir correctement les troupeaux. Aujourd'hui, si vous allez dans la zone d'Agbodji, de Djidjozoun, de Tchi sur les terres noires de Bopa et de Lalo, beaucoup de troupeaux s'y installent à cause de la prairie qui s'offre à eux. Mais, dans la liste, je n'ai pas vu ces zones-là qui vont servir de campements ou bien de prairies pour ces animaux.

Voilà ma préoccupation ! Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Ahonoukoun Marcelin !

M. Marcelin AHONOUKOUN. Je me réjouis beaucoup aujourd'hui. Souvenez-vous, lors du vote de la loi sur le pâturage, dans cette Assemblée même, je disais le jour-là que je ne vois pas comment on peut élever des bœufs ou bien des bêtes dans la nature. Qu'on parle de couloirs, de ceci de cela, mais que c'est faux, que nous trichions avec notre conscience. La preuve, des années durant, nous avons parlé des transhumances et des couloirs créés alors que les dégâts sont causés par du fait des hommes qui ne voulaient jamais respecter les mesures indiquées par l'autorité parce que cela profite financièrement aux responsables à divers niveaux. Maintenant que l'Etat est en train de prendre par le bon bout, je salue l'initiative et je dis que ce projet doit aller jusqu'au bout parce qu'il faut que nous arrivions à sédentariser les animaux. Il faut maintenant que nous ayons des éleveurs de types nouveaux. C'est ce qui est en train de se faire où on met aujourd'hui beaucoup de milliards dans ce projet. Si cela réussissait avec le temps, et l'éleveur et l'agriculteur, ils seront

de bons voisins. Cela a été dit, après les récoltes, l'agriculteur peut inviter l'éleveur à amener ces animaux pour brouter même le moment venu et cela va l'aider. Donc, une compréhension. C'est bien, je salue le projet parce que cela permettra de lutter même contre l'insécurité.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Bénin tout entier est devenu une terre de pâturage. On rencontre les animaux, les bœufs partout. Avant, c'était localisé dans les zones jusqu'à la hauteur du plateau d'Abomey. Mais aujourd'hui, la zone méridionale tout entière est envahie. Vous êtes là une nuit des bœufs passent derrière votre résidence et vous ne pouvez rien. Les paysans, on ne contrôle plus rien. Maintenant, cela va permettre de bien contrôler, de savoir où se trouvent tels ou tels types d'animaux, là où se trouvent tels ou tels éleveurs et c'était bon. Je salue et je recommanderais de mener le projet jusqu'au bout puisqu'on nous dit, pour l'instant, c'est à la phase pilote. Je voudrais qu'après cette phase cela puisse être généralisé. Là où on doit créer, il faut le faire et je crois que l'évolution de notre pays en dépendra ; et la sécurité, le bon voisinage, le vivre ensemble seraient améliorés.

Je vous remercie, Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Allossohoun Richard.

M. Richard ALLOSSOHOUN. Je m'en voudrais de ne pas prendre la parole pour féliciter le gouvernement pour ce projet mis en place. Etant fils de paysan et provenant d'une localité essentiellement agricole, notre passé nous plonge quotidiennement et jusqu'à présent dans des incidents qui se produisent au quotidien entre éleveurs et agriculteurs. Nous avons bon nombre de nos parents qui croupissent aujourd'hui en prison juste parce que le bétail lui a rendu visite et pour se défendre, par moments, nos parents, ignorant parfois la loi, se mettent à tirer ou à charcuter le bétail. Au finish, ils se retrouvent en prison. Et ces cas sont légion tous les jours. Je crois que ce projet viendra donc mettre un terme à cela et permettre aux producteurs de jouir des fruits de leurs efforts. C'est en cela que je voudrais saluer les efforts du gouvernement pour ce projet.

Nous sommes en train de lire à présent que le ministre des finances

venait de signer encore un accord de prêt de plus de dix-sept milliards (17.000.000.000) avec la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) toujours pour le compte de ce projet ProSeR, phase 2. C'est supposé que la phase 1 tend déjà vers la fin ou il y a déjà des réalisations. Nous voudrions en savoir un peu plus.

Ce projet, je crois, vise un changement de paradigme à travers une transformation profonde du système de l'élevage en vue d'une meilleure gestion des ressources pastorales. Mieux, il vise la réduction des conflits liés à la transhumance, à la sécurisation des espèces pastorales et surtout, ce qui est beaucoup à apprécier, c'est la création d'emplois et donc la réduction de la pauvreté. Je salue cet effort du gouvernement. Vivement que ce projet ait un plein succès.

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Anani !

M. Joseph ANANI. Je crois que nous sommes en face d'un dossier très important, parce qu'il touche

directement nos communautés agricoles à la base. Nul n'ignore les dégâts qui sont causés par-ci et par-là du fait des combats entre agriculteurs et éleveurs, des villages incendiés, des personnes tuées. Je crois que progressivement, nous tendons vers les vraies solutions. Le gouvernement a déjà pris les mesures pour interdire la transhumance transfrontalière. Aujourd'hui, pour ce qui concerne les éleveurs nationaux, ce projet est venu pour éviter le déplacement anarchique qu'on constate aujourd'hui. Je viens d'une zone où la culture de contre saison est bien prise, les gens préfèrent même produire pendant la sécheresse parce que pendant qu'il pleut beaucoup, ce sont les inondations. Et malheureusement, c'est en période de saison sèche, à la quête de verdure que ces troupeaux de gros ruminants viennent détruire et ce sont les pleurs partout. Cela accentue la pauvreté. Ce projet est donc venu à point nommé pour régler de façon concrète cette situation.

Mais, j'ai un peu d'éléments d'incompréhension que je voudrais bien être situé, si l'occasion le permet.

Je voudrais demander ceci. Au terme de ce projet, lorsque nous serons dans la phase optimale de mise en

œuvre du projet, est-ce que la possibilité serait toujours donnée à des éleveurs d'organiser leur propre espace, ou bien de continuer à conduire certains troupeaux, tels qu'on l'observe aujourd'hui ? Je voudrais bien le comprendre. Autrement dit, est-ce qu'au terme de ce projet, il sera interdit aux gens qui ne seront pas logés sur ces campements-là, de ne pas élever par eux-mêmes leurs troupeaux ? Si on leur donne cette possibilité, cela veut dire que le problème va demeurer. Quelques éleveurs encore vont continuer à enfreindre les lois en laissant leurs troupeaux de ruminants aller dévaster les cultures des uns et des autres. C'est en cela que je voudrais demander au ministre de nous clarifier cette partie-là et dire qu'avec ce projet, les producteurs sont encouragés à aller effectivement au niveau de la production agricole. Merci au gouvernement pour ces actes très courageux que nous continuons à soutenir.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Agongbonon Lambert !

M. Lambert AGONGBONON. La première des choses qui m'a réjouit quand j'ai commencé à entendre

parler de ce projet, c'est la diminution du prix du gari, la farine. Actuellement, le gari coûte cher comme tous les autres produits, alors que le manioc est produit chez nous ici. Pourquoi le gari coûte-t-il cher ? C'est parce que les troupeaux dévastent les champs de manioc. Notre produit le manioc, ils le plantent. Mais pendant la sécheresse, quand les gros ruminants descendent, ils dévastent tout. Le kilogramme de gari est à trois cent (300) ou quatre cent (400) francs aujourd'hui. Au terme de ce projet, je suis sûr que la gari peut revenir à deux cents (200) francs, cent cinquante (150) francs et même à cent (100) franc le kilogramme, parce que nous aurons le manioc en grande quantité. Premier avantage d'abord pour tout le monde, agriculteurs comme éleveurs, nos gouvernants, tout le monde prend du gari.

Deuxième chose ! Pendant la tournée gouvernementale, quand nous étions en train d'expliquer la cherté des prix, les techniciens du ministère de l'agriculture nous ont expliqué que la production du lait va tripler, sinon serait multipliée par dix ou vingt même quand ce projet serait mis en place parce que, à l'heure actuelle, un bœuf nourrice donne à peine et difficilement un litre de lait par jour, alors qu'avec ce projet, le même

bœuf qui aujourd'hui donne un litre peut donner cinq litres, voire dix ou même vingt litres de lait par jour. Je ne mens pas. C'est pour vous dire qu'avec ce projet, nous pouvons en dehors des autres productions, commencer par produire le lait hollandais au Bénin aussi. Monsieur le président, avec ce projet, tel que l'a bien présenté le président de la commission, il y aurait près de cinq mille, sinon voire plus d'emplois directs créés. Cela veut dire que c'est un bon produit pour nous les députés à l'Assemblée nationale. Ce projet serait mis dans notre poche et nous allons maîtriser tous les contours, afin de bien l'expliquer à notre population. Il y a un volet que mon collègue Anani vient de toucher un peu, mais je voudrais aller sur l'autre volet. D'habitude, l'éleveur n'achète pas ce qu'il donne à ses bœufs, ils se promènent simplement et c'est dans la nature qu'ils mangent. Avec la sédentarisation, il faut acheter ce que les bœufs vont manger. Comment cela va-t-il se passer ? Est-ce que c'est au jour le jour qu'il va acheter et donner à ses bœufs ou bien il aura une périodicité pour payer ? Comment va être organisée la vente des produits qui seront fabriqués par les dix (10) opérateurs économiques que vous allez identifier à ces éleveurs qui seront sédentarisés quelque part ?

M. Délonix KOGBLEVI. Député Yahouédéhou !

M. Janvier YAHOUEDEHOU. J'ai dû être le dernier à parler puisque je n'ai pratiquement plus rien à dire de nouveau, à part demander au gouvernement d'essayer de prioriser les zones parce que les départements n'ont pas les mêmes problèmes. Vous voyez, ce sont les départements du Zou et du Mono, je crois, qui souffrent le plus de la transhumance. Nos prisons sont remplies de nos frères, emprisonnés à cause des problèmes de transhumance. Et pour ce qui se passe spécifiquement dans le Zou, les bœufs sont plus importants que les hommes. Lorsque vous osez toucher à un poil d'un bœuf, vous êtes sûr d'être charcuté. Vos parents vont au tribunal à Abomey, c'est vous qui allez en prison ou bien vos parents qui vont en prison. C'est la réalité qui se passe, parce que les peulhs viennent avec beaucoup d'argent. Donc, le phénomène de la corruption continue chez nous. La situation est si dramatique dans le Zou qu'un monsieur qui, voulant sauver ses terres a mis quelques produits, c'est vous les spécialistes qui connaissez les noms, dans de

l'eau pour arroser les plantes pour que les bœufs puissent fuir. Les bœufs sont arrivés. Mais malheureusement, ils ont mangé et ils sont morts. Les peulhs sont venus charcuter toute une famille. Quel dommage ! Voilà ce que nous vivons dans le Zou ! C'est difficile à expliquer. Alors, je voudrais que le gouvernement essaie de voir les départements prioritaires pour commencer par là.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de la liste des intervenants.

M. le président. Vous avez une brochette de préoccupations Monsieur le président. Est-ce que vous pouvez, en attendant que le ministre ne prenne la parole, répondre à quelques préoccupations de vos collègues ?

M. Gérard GBENONCHI. Les collègues qui sont intervenus ont tous apprécié l'opportunité du projet. Ils sont contents parce que, cela vient régler des problèmes que nous vivons dans nos départements, pour ceux dont les mandants sont les agriculteurs. Donc, ils ont tous apprécié le projet. Il n'y a pas eu de

question sur l'articulation technique du projet, posée à la commission.

Il y a des questions nouvelles qui sont adressées directement au ministre. Et comme le ministre est une virtuose de son domaine, je suggère que vous lui passiez la parole pour répondre aux préoccupations nouvelles soulevées par les collègues.

M. le président. Gouvernement, vous avez la parole.

M. Gaston DOSSOUHOU. Je vous remercie et, à travers vous, les présidents des commissions devant lesquelles nous sommes passés pour exposer le contenu de ce dossier, un programme qui comporte plusieurs projets et qui comportera des projets, jusqu'à l'extinction des conflits entre agriculteurs et éleveurs, jusqu'à la sédentarisation totale des élevages dans ce pays.

Déjà, avec le ProSeR phase 1, nous avons un autre projet de la banque mondiale sur les villes frontalières, qui est COZO et qui est un projet de sédentarisation. La phase 1 n'était pas terminée, quand déjà la phase 2 a été financée parce que, l'enjeu est réel et grave.

Monsieur le président, qu'il me soit permis de rappeler tout simplement que, mon pays le Bénin est trop victime de la transhumance internationale et intérieure. Courageusement, nous avons décidé de nous soustraire de la transhumance internationale et de gérer les troupeaux du Bénin sur le territoire béninois. Mais il se fait qu'il n'y a pas toujours une adéquation entre la charge pâturale et les effectifs des bovins par département. En l'occurrence, le cheptel disponible dans l'Alibori ne peut pas vivre sur le territoire de l'Alibori. On a spécialement autorisé l'Alibori à descendre au plus dans le Borgou, mais tous les autres troupeaux des autres départements restent dans leur département. C'est la première chose.

Ceci pour amoindrir un peu la virulence des contradictions entre agriculteurs et éleveurs d'un département. Lorsqu'on ne sait pas du tout d'où le troupeau est venu, la réaction est violente. Mais, quand on sait au moins qu'il est de mon département, encore mieux, de ma commune, et que je peux retrouver le berger, je pense qu'il y a des mesures d'atténuation.

Mais, le programme de sédentarisation vise quoi ? Ou alors, que veut le berger ? Le pasteur,

qu'est-ce qu'il cherche ? Il cherche deux choses à savoir : l'eau pour l'abreuvement des animaux et l'aliment.

Pour l'eau, nous allons mettre en place une politique de maîtrise de l'eau de surface, comme de l'eau souterraine. C'est les retenues d'eau des barrages, des surcreusements, tout ce qu'on peut faire pour que l'eau de surface soit maîtrisée ; l'eau en profondeur pas des forages.

Mais l'aliment doit être produit par les éleveurs et les agriculteurs qui ont confié les animaux à des pasteurs. Cela veut dire quoi ? Dans nos champs, nous devons avoir le réflexe de faire en sorte que les résidus de récolte soient utilisés par les troupeaux des animaux que nous avons confiés à des bergers. Il faut valoriser cela. Valoriser veut dire aussi, utiliser des techniques pour broyer ces résidus, faire des complémentations et faire ce qu'on appelle des blocs multi-nutritionnels densifiés, qui permettraient maintenant au troupeaux, même en temps de pluies, de gagner ces résidus de récoltes recyclés pour que les animaux mangent. Quand vous commandez à quelqu'un d'élever vos animaux, il faut lui donner l'aliment pour nourrir ces derniers. Nous faisons aussi une politique de rendre disponible les aliments

fabriqués au niveau des usines. Après le coton ou le soja, il y a des mélanges que l'on fait, c'est à quatre-vingt mille (80.000) francs CFA ou quatre-vingt-dix mille (90.000) francs CFA la tonne et selon le profil que vous voulez donner. Si c'est pour le lait ou la viande, ces aliments existent. On fait en sorte pour qu'au lieu de 100%, l'éleveur contribue à 40%, 50% pour disposer d'aliments, afin que ses bœufs mangent sur place.

La troisième chose, nous allons maintenant sédentariser des campements et les sécuriser.

A titre pilote, à titre d'exemple, dans une commune où nous avons peut-être cent vingt-six (126) campements d'éleveurs, il n'est pas certain que pour une première phase, il soit constaté plus de quatre (4), cinq (5), six (6) campements. Mais qu'y a-t-il à faire sur ces campements ? C'est d'abord, de prendre les coordonnées géographiques, de pouvoir leur donner le titre de propriété indiscutable ; ces terres rentrent dans le patrimoine de l'Etat et celui-ci les concède pour jouissance, à ces éleveurs pour qu'ils puissent l'exploiter tout le temps avec l'assurance que plus personne ne les chasserait. Ce que l'éleveur n'a pas le droit de faire, c'est de vendre ces terres. Il peut les utiliser. Son enfant

ou son petit-fils également peut les utiliser.

Dans ces conditions, nous imaginons d'autres procédés. Ici, dans cette salle, nous avons voté le code pastoral qui demande à ce que nous ayons des campements autour de nos villes pour ramener les éleveurs dans un environnement beaucoup plus sécurisé ; les terres n'ont jamais été libérées au niveau de nos communes et de nos villages. Dans ce programme et dans la phase I de ce projet, nous expérimentons un campement pastoral pilote au niveau de Gogounou, sur mille (1.000) hectares répartis en quatre vingt-dix-huit (98) fois dix (10) hectares pour permettre aux gens d'exploiter, d'installer quatre-vingt (80) ménages, quatre vingt dix-huit (98) éleveurs. Il y aura une pharmacie, une maternité, les activités socioculturelles qu'on aura à développer et un marché de bétails pour qu'arriver là, tout soit donné. A côté, nous allons sécuriser les campements pour mille trois cent soixante-dix (1.370) éleveurs. Plus de vingt-et-un mille (21.000) hectares seront pris en charge dans ces conditions. Les vingt (20) agro-éleveurs qui vont bénéficier de l'appui, eux, ils produisent le forage dans un but commercial et c'est simple. Même si c'est le panicum que vous mettez en terre, quand cela

arrive à maturité, on passe un engin pour couper, sécher, mettre en bottes et garder. En temps sec, quand on n'a plus rien, on sort les bottes et on les vend. On peut les broyer, on peut compacter avec d'autres liants, renforcer un peu l'élément nutritif et cela fait des blocs multi-nutritionnels densifiés et on les met en vente.

Cette année déjà, avant de démarrer le projet, j'ai eu à mobiliser deux (2) paysans au niveau de Malanville. A côté de leur champ de riz habituel, ils ont fait le riz de contre saison ; ils ont réparti leur parcelle de riz en deux ; puis, ils ont fait de fourrages verts et ils ont vendu ; cela a donné plus que le riz. La seule contrainte, c'est de veiller et de rester au champ. Imaginez, si nous arrivons à généraliser l'opération.

C'est comme dans des régions, certains disent : « j'ai fait des poulets au champ, on me les a volés ». Quand ils viennent se plaindre comme cela à moi, je dis non ! Donne quelques poules à tes voisins et que tout le monde produise en masse ; la pression sur toi va baisser, il n'y aura plus de champs à voler et tu ne seras plus le seul à être attaqué. Donc, nous allons apprendre à partager. Ces exemples vont faire école et tous les éleveurs vont finir par avoir des parcelles fourragères. Dans la mentalité des éleveurs,

certains disent qu'il faut être fou pour aller planter de l'herbe à donner à manger aux bœufs ; alors que Dieu nous a tout donné pour que nous allions gratuitement dans la nature fournie. Nous n'avons pas fait longtemps, mais la communication a permis de montrer que dans cinq (5) ans, c'est celui qui n'aura pas mis sa parcelle fourragère qui sera le fou et tous les autres auront leurs animaux sécurisés et sédentarisés pour avoir plus de productions.

Monsieur le président, ce qu'il y a dans ce programme, au-delà de fourrage, au-delà de l'eau à maîtriser, c'est qu'il y a l'économie de ménages d'éleveurs que nous allons développer à travers les déstockages, la gestion de troupeaux et l'augmentation de la productivité par tête d'animal, gain de poids, capacité de production de lait. Nous aurons à introduire l'insémination artificielle dans les troupeaux où il est assuré une stabilisation réelle et une complémentation alimentaire avec des semences plus productives et ceux-là vont bénéficier de cet avantage ; au lieu de payer quarante-cinq (45.000) mille francs CFA la dose. Ils pourront payer au plus vingt (20.000) mille francs CFA pour une dose et vont recevoir des sujets qui, après deux (2) ou trois (3) ans, présenteront des caractéristiques commerciales pas du tout

comparables à ce que nous avons avec nos animaux rustiques. Avec ce projet, nous aurons à développer de nouveaux marchés à bétail ; c'est une économie locale qui se développe. C'est pour ces raisons que l'impact que cela a, directement et indirectement est assez important.

Ce que nous sommes en train de faire dans ce programme, c'est que nous allons habituer les gens à cultiver le fourrage, à utiliser des compléments alimentaires, à sécuriser leurs bêtes dans un espace pour que les animaux ne se déplacent plus. Bientôt, par commune, nous allons marquer les animaux : Boukombé « BK » plus le numéro de la ferme et celui de la bête ; Cobly, « CB » plus le numéro de la ferme et celui de la bête selon le troupeau, puisqu'elles seront répertoriées et immatriculées. En ce moment, lorsqu'une bête aura commis un crime, une bêtise, on va pouvoir rapidement se rattraper et les saisir. Il se pourrait et je suis avec des députés informaticiens, que l'on achète même des puces à placer aux animaux dans leur tube digestif de manière à ce que, lorsque quelqu'un aura volé la bête, vous allez à côté de la bête, vous combinez, cela va sonner et si vous ne pouvez pas le faire, cela veut dire que vous avez volé la bête. Il y a tout cela en matière de sécurisation, que nous

pouvons mettre dans le dispositif, progressivement à la hauteur de l'assimilation des nouvelles méthodes d'élevage et de gestion de ce partenariat, pour que nous puissions aller vraiment à une sécurité.

Oui ! Il y a des zones chaudes. Dans cette affaire, tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne. Mais, que se passe-t-il dans le Zou ? Ce qui se passe, c'est que c'est encore des troupeaux du Zou d'abord qui viennent faire des dégâts ; ceux de Djidja qui ne peuvent pas rester sur place se déplacent vers la région de Covè, de Zangnanado où il y a de la verdure en permanence. Or, c'est quand les autres ne peuvent pas produire que ceux-ci font la contre saison pour gagner. Pour arrêter que les troupeaux ne viennent de là-bas, il faut les aider à avoir l'aliment, l'eau et à rester sur place. Nous ne décrèterons pas ; même avec les militaires, nous allons bousiller simplement les animaux, nous n'aurons pas réglé le problème. C'est pourquoi, de façon intelligente, nous mettrons en place ce programme. La première année, nous allons tâtonner, mais la deuxième année, je crois que cela doit déjà suffisamment prendre corps.

La phase 2, nous l'avons trouvée urgente, parce que pour réaliser les choses, il nous a été exigé de faire des études APS, APD, des DAO avant tel ou tel marché. Je suis heureux, Monsieur le président, de vous dire que sur les cent vingt-six (126) exploitations en question au niveau du ProSeR 1, nous avons déjà fait toutes les études de faisabilité : APS, APD et même les études d'impact environnemental et social. Sur sept (7) DAO, nous avons déjà réalisé quatre (4) et d'ici la fin de ce mois, nous allons finir les sept (7). Et je crois que tous les marchés seront passés pour que nous puissions réaliser ce projet. La phase 1 du ProSeR ne va pas arrêter nos peines ; la phase 2 va amoindrir les peines, mais avant un certain temps, nous irons à une phase ultérieure. L'Etat béninois lui-même est prêt à mettre des ressources pour régler définitivement cette question de sédentarisation et c'est pour cela que nous avons parfois refusé de souscrire à des projets d'appui à la transhumance. Ceux qui ont déjà cessé de faire la transhumance paye les sahéliens et certains pays côtiers pour dire : appui à la transhumance, règlement des conflits ; c'est créer toujours des conflits entre nous pour vendre les armes. Nous avons dit non. On peut passer devant une fontaine sans boire. Nous irons à la

sédentarisation et je voudrais que tous les députés ici, qui ont au moins un mouton à élever, comprennent que le mouton comme les enfants que nous avons mis au monde, ont besoin de manger et il faut leur donner à manger et à boire. La nature ne peut pas tout régler. Il faut payer la nourriture et leur donner à manger. Il faut produire la nourriture. C'est la nouvelle culture d'élevage que nous voulons avoir et j'appelle de tous mes vœux que nous ayons l'appui des députés pour aller loin dans cette histoire. Elle est révolutionnaire, mais nous irons jusqu'au bout. Monsieur le président, j'ai dit.

M. le président. Merci au gouvernement, à travers le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ! Voilà ! Monsieur le président, est-ce que vous avez quelques autres préoccupations, quelques réponses complémentaires à ajouter à ce que le ministre a dit ?

M. Gérard GBENONCHI. Je n'ai pas de réponse complémentaire, mais il y a des collègues qui ont exprimé des souhaits sur lesquels le ministre n'est pas revenu et il n'est pas obligé. Par exemple, le député

Aden Houessou avait demandé pourquoi est-ce que le projet ne s'est pas intéressé à la zone de Tchi, où il y a une bonne prairie ? Peut-être que cela a échappé au ministre. Le député Sina Ouningui avait aussi demandé s'il n'est pas prévu à terme, de penser à des exploitations familiales.

M. le président. Gouvernement ! Vous avez la parole.

M. Gaston DOSSOUHOUI. Monsieur le président, la zone de Tchi, Ahomadégbé et autres sont des zones de prédilection, il y a de la verdure là en permanence. Il faut peut-être y réserver les aires de pâturages que nous sollicitons auprès de toutes les communes en attendant la sédentarisation complète pour que certains troupeaux de la commune, ou des communes voisines, puissent y paître en saison sèche. Mais dans le même temps, les éleveurs qui sont dans ces zones ont besoin d'avoir cette sécurisation aussi comme opportunité. Cela doit être fait et nous avons trois (3) à quatre (4) sites par commune sur les quarante-trois (43) communes qui participent au projet. Pour ce que je n'ai pas pu dire tout à l'heure, en attendant

d'aller tous à une sédentarisation dans les exploitations, les ruminants doivent pouvoir bouger ; il y a des couloirs de passage qui ont été tracés que nous devons matérialiser maintenant et respecter. Dans chaque commune, nous avons demandé d'avoir des aires de pâturages d'environ cinquante (50), cent (100) ou deux-cents (200) hectares que nous allons renforcer, que nous allons aménager, le temps que chaque troupeau apprenne à rester dans son exploitation. Sur cette question, nous devons être accompagnés un peu, pour que ces espaces existent. Et cela, c'est la commune qui nous offre et nous renforçons la disponibilité en fourrage en attendant de faire les autres opérations pour chacune des localités.

Je vous remercie, Monsieur le président.

(Le député Sina demande la parole).

M. le président. Oui ! Député Sina, vous avez la parole.

M. Idrissou SINA OUNINGUI. Je salue la réaction du ministre, avec

tous les éléments d'éclairage qu'il nous a donnés. Mais, Monsieur le président, permettez-moi de dire que je ne suis pas très content parce que, le ministre a passé sous silence une préoccupation majeure que j'ai posée. Il s'agit de la scolarisation ou de la déscolarisation. Il devait en parler, parce que, pour quelqu'un qui vient du Borgou, de l'Alibori, il sait ce que cela nous crée comme problème à nous autres. Les enfants ne vont pas à l'école à cause de cela. Je crois qu'il était important qu'à côté de l'économie locale dont a parlé le ministre, à côté des emplois dont il a parlé, il faut parler aussi de ce qu'on va fixer maintenant les éleveurs ; on va construire des écoles pour que les enfants puissent y aller. Il s'agit de cela ; moi je crois que si ce n'est dans le projet, il faut revoir cela.

Pour terminer, le ministre a survolé cela très rapidement. Quel est le lien dialectique entre le code pastoral que nous avons voté ici et ce document que nous sommes en train d'étudier ?

M. le président. Bon ! Je pense que nous allons proposer aux députés qui sont intervenus, puisque le gouvernement va faire parvenir les réponses qui n'ont pas été données,

le gouvernement fera l'effort de nous les faire parvenir par écrit d'envoyer leurs recommandations. Par exemple, nous avons parlé de la scolarisation, de la bonne exécution du projet en vue de garantir les résultats concrets et satisfaisants, et tout ce qui a été recommandé par les députés. Je voudrais bien qu'ils les écrivent et les fassent parvenir à la commission pour que nous en fassions un dossier que nous allons adresser au gouvernement.

Par ailleurs, il y a la commission même qui a proposé qu'il faut organiser une mission parlementaire d'évaluation du projet. Je pense que vous connaissez la méthode par rapport à notre Règlement intérieur et pour que cela puisse se faire en nous référant à l'article 74.8, c'est que les projets de loi ou les propositions de résolution sont envoyés et par rapport à l'article 34.2 sont renvoyés à une commission spéciale et temporaire et le président de l'Assemblée nationale, après concertation de la Conférence des présidents, prend la résolution en plénière avant qu'une commission n'aille sur le terrain pour faire une enquête par rapport à un sujet déterminé. Donc, cela suit une certaine procédure. Cela dépend de vous s'il doit y avoir une commission pour aller évaluer le tout dépend de vous. Certains pensent que le

président peut prendre une décision et envoyer faire une enquête ; ce qui n'est pas le cas. C'est une proposition de résolution. Cela provient des députés. La Conférence des présidents l'étudie et l'affecte à une commission qui l'étudie et vient présenter un rapport qui est voté. Ensuite, la commission se rend sur le terrain. Donc, c'est toute une procédure que je voudrais vous rappeler.

En plus de cette recommandation à organiser une mission parlementaire, la deuxième recommandation de la commission, c'est de veiller à la bonne exécution du projet.

Maintenant, les autres recommandations, il faut les faire parvenir, on en fera un document unique que nous allons adresser au gouvernement. Sur ce, nous prenons acte du rapport de la commission et nous voudrions demander au président et à son rapporteur de rejoindre leurs places respectives.

Donc, en conclusion, l'Assemblée nationale, en sa séance du mardi 21 juin 2022 a pris acte du rapport sur le décret portant ratification de l'accord de prêt signé le douze 12 février 2021 entre la République du Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du

projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants en République du Bénin (ProSeR) phase 1. Elle invite par conséquent le gouvernement à prendre en compte les recommandations formulées par les députés.

(Coups de maillet)

Alors, avant de suspendre la séance, je voudrais vous rappeler que demain, mercredi 22, à quinze heures, le Document de programmation budgétaire et pluri annuel 2023-2025 sera soumis au débat d'orientation budgétaire, ici même au sein de l'hémicycle, en présence du ministre d'Etat, chargé des finances.

Deuxième communiqué, c'est que nous avons, le jeudi 23, c'est-à-dire après demain, à quinze heures, au palais des gouverneurs, l'étude des questions au gouvernement. Ces questions seront relatives aux menaces sécuritaires et à la porosité des frontières béninoises et deuxièmement à la consommation de la chicha qui est un fléau qui tue en silence la jeunesse au Bénin. Donc, nous vous invitons, le jeudi, comme d'habitude, au débat sur les questions orales posées au

gouvernement et demain, à quinze heures, le débat d'orientation budgétaire sur le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel, 2023-2025. Voilà !

Je vous remercie.

(Le député Sina Ouningui manifeste le désir de prendre la parole).

C'est toujours... ?

M. Idrissou SINA OUNINGUI.
Avant que vous ne concluez, je peux parler, Monsieur le président ?

M. le président. Allez- y !

M. Idrissou SINA OUNINGUI.
Vous avez dit tantôt que demain, nous aurons une séance qui va porter sur le débat d'orientation budgétaire.

M. le président. Non ! Il s'agit de l'étude en commission. Ce n'est pas le débat d'orientation budgétaire qui aura lieu demain. C'est l'étude en

commission. La commission des finances et des échanges (C2) et la commission du plan, de l'équipement et de production (C3) vont se réunir pour faire l'étude en commission. Et les collègues qui sont libres, c'est-à-dire ceux qui ne font pas partie de ces deux commissions, la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme (C1) et la commission de l'éducation, de la culture de l'emploi et des affaires sociale (C4) et la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité (C5), s'il y en a parmi nous qui font partie de ces trois commissions, ils peuvent venir assister à cette étude. Donc, ce n'est pas la plénière qui veut étudier le document. Pour être plus clair, c'est l'étude en commission.

M. Idrissou SINA OUNINGUI.
J'ai toujours une préoccupation. C'est demain que nous allons faire ce travail parce que moi, je suis de la commission du plan, de l'équipement et de la production (C3). Si nous n'avons pas les documents dès maintenant, vous savez souvent, c'est de gros documents. Et il faut être un peu du métier. On va venir nous exposer les choses et on ne pourra rien

comprendre. Je crois que l'année passée, on avait soulevé ces préoccupations. Je voudrais les réitérer encore pour dire qu'il faut faire en sorte que ce soit en des documents suffisamment simples pour qu'on puisse comprendre.

Voilà mes préoccupations !

M. le président. Vous avez entièrement raison. Je pense que c'est du fait que nous sommes encore ici que vous n'avez pas eu cela dans les casiers. Donc, avant de partir, je pense que vous l'aurez et vous pourrez y jeter un coup d'œil avant demain, quinze heures. Vous aurez le temps de feuilleter cela un peu avant. Sinon, c'est toujours envoyé en cent-vingt (120) exemplaires. Donc, le reste, c'est au niveau de la distribution. Vous voyez, c'est aussi de gros documents. Donc, d'habitude, on fait signer pour prendre pour que chacun puisse avoir, on fait signer aux collègues. Bon ! Bref ! Donc, ceux qui sont là, je pense qu'ils pourront récupérer le document avant de partir.

Est-ce qu'il y a une autre préoccupation ?

Merci au député Sina qui nous a amenés à mieux clarifier la situation !

A demain, à quinze heures, pour ceux qui seront là !

Sur ce, je voudrais bien suspendre la séance pour la plénière du jeudi.

La séance est suspendue. Elle sera reprise jeudi, à quinze heures.

(Coups de maillet)

(La séance est suspendue à dix-sept heures quarante-six).

* * *

* *

*

Porto-Novo, le mardi 21 juin 2022.

Le secrétaire de séance,

Délonix KOGBLEVI

Le président de séance,

Louis Gbèhounou VLAVONOU